



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

13^e séance plénière

Mardi 22 octobre 2019, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

*En l'absence du Président, M. Horne (Australie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Conformément à son programme de travail, la Commission entendra d'abord les orateurs restants sur la liste évolutive pour le groupe de questions intitulé « Armes nucléaires », puis les délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse au titre de ce groupe de questions. Si elle en a le temps, la Commission commencera également l'examen du groupe de questions « Autres armes de destruction massive » cet après-midi.

M^{me} Skerten (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de la levée de l'état d'alerte – le Chili, la Malaisie, le Nigéria, la Suède, la Suisse et mon pays, la Nouvelle-Zélande – sur la question importante de la réduction de la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, ou levée de l'état d'alerte.

Le Groupe de la levée de l'état d'alerte a été créé en 2007. Depuis, nous n'avons cessé d'appeler les États qui maintiennent des systèmes d'armes nucléaires en état de haute alerte à lever cet état d'alerte, tant pour avancer concrètement vers le désarmement nucléaire que pour réduire les risques. Nous sommes d'accord avec ce qu'exprime le Secrétaire général dans son programme de désarmement concernant l'urgence que représentent la réduction des risques et le désarmement nucléaire, et nous convenons également que la levée de l'état d'alerte doit être une question qui fasse l'objet d'un consensus international fort.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence du désarmement cette année, le Secrétaire général a également plaidé instamment en faveur de l'adoption de mesures de réduction des risques qui permettraient d'atténuer les tensions et de nous éloigner du gouffre nucléaire. Les risques que posent les armes nucléaires persisteront tant que ces armes existeront. Nul n'ignore que ces risques augmentent considérablement lorsque les armes nucléaires sont en état de haute alerte. Ces risques comprennent le lancement non intentionnel causé par une panne technique ou une fausse manœuvre, la possibilité d'une erreur d'interprétation des données d'alerte rapide, des cas de pannes et d'informations erronées des systèmes d'alerte rapide et l'emploi de ces armes par des acteurs non autorisés, comme des groupes militaires sans scrupules, des terroristes ou des auteurs de cyberattaques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Il est par ailleurs généralement reconnu, notamment par d'anciens dirigeants militaires des États dotés des principaux arsenaux nucléaires, que la levée de l'état d'alerte devient extrêmement importante durant les périodes d'aggravation des tensions – comme la période actuelle. Dans ce contexte, la nécessité de procéder d'urgence à la levée de l'état d'alerte doit sauter aux yeux. Ce n'est pas une simple préoccupation théorique, c'est une préoccupation qui est justifiée par un grand nombre d'accidents et d'alertes, en particulier aux mains des États qui possèdent les principaux arsenaux nucléaires. Au cours des dernières décennies, les États-Unis et la Russie ont reçu des informations erronées de capteurs d'alerte rapide ou ont mal interprété des données d'alerte. À chaque fois, nous avons eu énormément de chance d'éviter une catastrophe, mais compte tenu des conséquences dévastatrices de l'emploi d'armes nucléaires, qu'il soit intentionnel ou accidentel, nous ne pouvons continuer de nous en remettre à la chance.

Nous regrettons que certains États dotés d'armes nucléaires ne reconnaissent plus les risques que posent des forces nucléaires en état de haute alerte. Les efforts visant à défendre ou promouvoir la rétention de l'état de haute alerte des armes nucléaires reflètent un éloignement des engagements existants. En cette période de tensions internationales accrues, la stabilité bénéficierait pleinement du respect des obligations et des engagements existants. Durant la session de l'Assemblée générale l'année dernière, 175 États ont voté pour la résolution du Groupe de la levée de l'état d'alerte sur la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires (résolution 73/60), un grand nombre d'États s'en étant portés également coauteurs. Cela a permis de transmettre un message clair quant à la nécessité de renouveler les efforts pour veiller à ce que les engagements pris de réduire le niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires en état de haute alerte soient respectés. Nous prévoyons d'aborder cette question durant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui se tiendra l'année prochaine.

Environ 12 ans après la création du Groupe de la levée de l'état d'alerte, notre message est encore plus urgent. Les États dotés d'armes nucléaires doivent mettre immédiatement en œuvre les engagements convenus préalablement en matière de levée de l'état d'alerte et prendre des mesures pour réduire rapidement le niveau de disponibilité opérationnelle, que ce soit à titre unilatéral, bilatéral ou multilatéral. Ils doivent

également garantir la levée de l'état de haute alerte pour toutes les armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt de collaborer au sein des instances compétentes pour accomplir des progrès absolument nécessaires vers la levée de l'état d'alerte.

M^{me} Hussain (Maldives) (*parle en anglais*) : L'élimination totale des armes nucléaires est une responsabilité que nous devons tous assumer si nous voulons promouvoir les initiatives mondiales de désarmement et de non-prolifération. La grave menace que pose la possession continue d'armes nucléaires, même par un petit nombre d'États, représente une menace existentielle pour la paix mondiale et l'avenir de l'humanité. Les Maldives appellent les États qui possèdent des armes nucléaires à appliquer les traités de non-prolifération et à continuer de démanteler leurs arsenaux nucléaires.

Aujourd'hui, les Maldives font partie du petit nombre de petits États insulaires en développement à avoir ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dans notre cas en septembre. Notre décision d'adhérer au Traité est fondée sur notre conviction de longue date qu'aucun pays ou peuple ne devrait être exposé à la menace d'emploi de telles armes. Les Maldives sont un État épris de paix. Nous n'avons jamais fabriqué d'armes ou d'armements d'aucune sorte, et nous n'avons pas l'intention de le faire à l'avenir. Nous sommes fermement convaincus qu'il est de notre devoir moral et de notre obligation juridique, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'œuvrer au renforcement et à l'application du mécanisme international de désarmement et de non-prolifération, dont la Première Commission reste un pilier majeur.

Les Maldives sont fières d'être situées dans l'océan Indien, qui a été déclarée zone de paix en 1971 par l'Assemblée générale à travers l'adoption de la résolution 2832 (XXVI). Nous continuons à croire qu'il est dans notre intérêt de veiller à ce que l'océan Indien reste une zone de paix, exempte d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive.

Le terrorisme est devenu l'une des plus grandes menaces internationales de ce siècle. Les Maldives sont très préoccupées par le risque de voir des acteurs non étatiques mettre la main sur des sources radioactives qui pourraient être utilisées pour la production d'armes nucléaires. Nous exhortons la communauté internationale à mobiliser des ressources suffisantes et à coopérer pleinement afin d'empêcher le vol ou l'acquisition de ces matières nucléaires par des terroristes. L'humanité

et la planète que nous habitons sont déjà confrontées à la grave menace des changements climatiques, et nous ne pouvons nous permettre de redouter en plus une apocalypse nucléaire. Le multilatéralisme fournit le cadre nous permettant de fixer l'objectif d'un monde exempt de menaces nucléaires. Nous devons maintenant aller plus loin et faire de cet objectif une réalité.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : Dans moins de 10 mois, nous commémorerons le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Comme je l'ai déjà dit au cours du débat général (voir A/C.1/74/PV.9), j'assure à la Première Commission que ma délégation saisira toutes les occasions pour rappeler aux États Membres que le meilleur hommage que nous puissions rendre aux victimes de ces attaques est de signer et de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de veiller à son entrée en vigueur rapide.

Nous appelons à l'élimination complète des armes nucléaires et condamnons le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes et leur simple existence, car elles mettent en danger la survie de l'humanité. Aucun pays, pas même le plus puissant, ni même tous les pays réunis ne pourraient surmonter ni arrêter les conséquences dévastatrices d'une explosion nucléaire, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle. En plus de représenter une menace existentielle, l'existence des armes nucléaires empêche la consolidation d'un ordre mondial démocratique et constitue une négation de la culture de la paix, de la diplomatie et du sens de la préservation de l'humanité.

Faisant partie de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, l'Équateur exhorte tous les États à s'employer à renforcer les zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde. Je voudrais appeler l'attention sur la séance qui a été organisée à New York le 18 octobre par les Missions permanentes de l'Autriche, du Kazakhstan et de la Nouvelle-Zélande, en collaboration avec la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, et avec la participation du Président de la Première Commission, au cours de laquelle ont été présentés les rapports des divers ateliers régionaux sur la question.

Notre monde sera plus sûr lorsque les conditions seront réunies pour que de tels ateliers puissent être organisés dans toutes les régions du monde sans exception. Mon pays estime qu'il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires et les pays dans lesquels des armes nucléaires sont stationnées ou qui sont placés

sous ce que l'on appelle le parapluie nucléaire modifient l'approche qu'ils privilégient dans leurs doctrines de sécurité si nous voulons un monde pacifique. Nous pensons également qu'il est à la fois significatif et déplorable que plus le multilatéralisme est remis en cause, plus on voit se multiplier les discours sur les menaces nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires s'intègre totalement et parfaitement dans l'architecture actuelle de non-prolifération et de désarmement nucléaire, tout comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le texte complet de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart, mais je voudrais conclure en disant que l'Équateur exprime une fois de plus son rejet total de tout essai nucléaire, qu'il soit envisagé, planifié ou développé. Nous réaffirmons notre plein appui aux travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons la communauté internationale à conjuguer ses forces pour que ce traité entre en vigueur le plus rapidement possible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.4.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'Iran s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

Les armes nucléaires représentent une menace existentielle pour l'humanité. Soixante-quatorze ans après leur première utilisation, et malgré l'appel collectif lancé par la communauté internationale aux États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas respecté leurs obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire, les politiques nucléaires de certains États dotés d'armes nucléaires ont bloqué tout progrès du processus de désarmement nucléaire et sont une source de profonde préoccupation, car ces États continuent de développer leurs arsenaux nucléaires.

Certains États dotés d'armes nucléaires continuent d'essayer de parvenir à la suprématie nucléaire par le biais d'un cercle vicieux de course tant aux armements nucléaires qu'à la modernisation de leurs arsenaux. Ils refusent d'accorder des garanties de sécurité universelles et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Un État doté d'armes nucléaires menace de temps à autre les autres États parties au TNP d'utiliser des armes nucléaires et a abaissé le seuil d'utilisation de ces armes. Les instruments bilatéraux destinés à empêcher une course aux armements nucléaires se désintègrent les uns après les autres, sans aucun substitut crédible. Certains États ont empêché le succès de plusieurs Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et n'ont fait montre d'aucune volonté politique de respecter l'obligation juridique qui leur incombe d'entamer des négociations sérieuses en vue du désarmement nucléaire. Parmi les États dotés d'armes nucléaires, les actions des États-Unis, notamment leur retrait récent du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Plan d'action global commun, compromettent la paix et la sécurité internationales.

Le régime israélien reste le seul pays du Moyen-Orient non partie au TNP et le seul obstacle à la réalisation d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Avec l'aide et le soutien des États-Unis, ce régime agressif et hors la loi continue de développer ses arsenaux nucléaires et menace de temps à autre l'Iran d'annihilation nucléaire. Nous croyons fermement que personne ne devrait posséder d'armes nucléaires.

Cela dit, certaines mesures sont essentielles pour renforcer la sécurité internationale. Les États dotés d'armes nucléaires doivent remplir les obligations juridiques que leur impose explicitement l'article VI du TNP. Il est essentiel que les États-Unis se conforment aux dispositions des instruments pertinents auxquels ils sont parties. Israël doit adhérer au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires, sans conditions préalables ni délai supplémentaire. Les États-Unis doivent cesser de fournir une aide directe et indirecte au programme d'armement nucléaire d'Israël. La Conférence d'examen du TNP de 2020 doit prendre des décisions concrètes visant à la réalisation du désarmement nucléaire mondial, et la Conférence du désarmement doit entamer des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires.

Pour terminer, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution biennal de l'Iran, intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, 2000 et 2010 »

(A/C.1/74/L.4). La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Débarrasser le monde de la menace que représentent les armes de destruction massive, et en particulier les armes nucléaires, est l'une des grandes priorités de la politique étrangère de la Russie. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue de produire des résultats. Nous attachons une importance particulière à l'aboutissement du cycle actuel d'examen du TNP et sommes prêts à collaborer activement avec tous les partenaires pour surmonter les désaccords qui subsistent et qui empêchent le renforcement du TNP. À cet égard, nous soulignons qu'il est crucial de mettre en œuvre les décisions adoptées dans le cadre des cycles d'examen précédents.

Nous accordons une importance particulière à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous considérons que le règlement de cette question est dans l'intérêt de tous les pays de la région et contribuera à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. La Russie participera à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra à New York du 18 au 22 novembre. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à son succès. Nous estimons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément important du régime de non-prolifération.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un instrument clef du régime du TNP. Il a pour objectif d'entraver efficacement le développement des armes nucléaires et d'établir une barrière insurmontable à leur amélioration et à leur augmentation. Nous réaffirmons notre attachement au TICE et appelons les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2 du Traité, à intensifier leurs efforts pour garantir son entrée en vigueur. Nous appelons les États-Unis à modifier leur position sur le Traité et à réexaminer la question de sa ratification avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

L'attachement de la Fédération de Russie à l'objectif d'un monde libéré de l'arme nucléaire s'est systématiquement traduit par des actions concrètes et pratiques. Nous avons intégralement mis en œuvre et strictement respecté toutes les obligations qui nous incombent en vertu des accords bilatéraux pertinents. Mais des crises se sont manifestées dans le domaine

de la maîtrise des armements nucléaires. Force est malheureusement de constater une fois de plus que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, accord clef pour le désarmement, a été dénoncé lorsque les États-Unis s'en sont retirés pour des prétextes fallacieux. En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Fédération de Russie s'efforce de prévenir de nouvelles crises liées aux missiles. Nous avons proclamé unilatéralement un moratoire sur les missiles terrestres à portée intermédiaire, que nous appliquerons aussi longtemps qu'aucun missile américain de ce type ne fera son apparition dans les régions visées. Nous appelons les États-Unis et leurs alliés à prendre des mesures similaires.

Nous notons avec inquiétude le manque de clarté persistant dont font montre les États-Unis en ce qui concerne l'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui expire dans moins de 18 mois. Dans les circonstances actuelles, il serait judicieux de proroger l'accord, ce qui empêcherait la détérioration complète de la stabilité stratégique, et permettrait de gagner du temps pour examiner les approches envisageables s'agissant des nouvelles armes et technologies militaires émergentes. La version intégrale de notre déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

M. Izquierdo Ortiz de Zárate (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/74/PV.11). Le texte intégral de notre déclaration sera disponible sur PaperSmart.

Pour l'Espagne, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et le moyen de faire avancer le processus de désarmement nucléaire et le développement d'applications de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Nous insistons sur la pertinence cruciale de chacun des trois piliers du Traité, et soulignons qu'ils doivent être mis en œuvre de manière équilibrée et complémentaire. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue l'an prochain, nous donne l'occasion – et nous met tous au défi – d'œuvrer à donner davantage de substance au texte et à réunir le consensus le plus large possible.

Les efforts de désarmement doivent être intensifiés en faisant participer, en particulier, les États

dotés de l'arme nucléaire, afin qu'ils respectent leurs engagements en matière de désarmement, conformément à l'article VI du Traité, et qu'ils conviennent d'autres mesures de transparence. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mettre en place un cadre de confiance propice à la réalisation d'engagements concrets. Nous nous félicitons des initiatives prises à cette fin, telles que l'initiative « Stepping Stones », que nous avons rejointe et qui, selon nous, nous donne une bonne occasion d'aller plus loin dans le désarmement grâce à des mesures concrètes et tangibles.

L'Espagne attache une grande importance à la tenue d'une Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive à laquelle participeraient tous les États de la région.

De même, l'Espagne exprime son soutien aux pays qui souhaitent développer, de manière responsable et transparente, leurs capacités nucléaires à des fins pacifiques, conformément au TNP et dans le strict respect de leurs engagements internationaux en matière de sécurité technologique et physique et de non-prolifération. Nous soulignons le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que garante de la vérification du Traité dans les domaines de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; nous plaidons pour l'universalisation du système de garanties de l'AIEA qui, complété par le protocole additionnel, est la norme internationale en matière de vérification et de transparence.

Pour l'Espagne, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une autre priorité importante. Nous invitons donc les États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié, en particulier ceux qui figurent à l'annexe 2 du Traité, à le faire le plus rapidement possible afin de permettre son entrée en vigueur urgente.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, un instrument clef du cadre juridique international en vigueur dans ce domaine. L'Espagne a collaboré avec d'autres pays dans la lutte contre la prolifération nucléaire vers les groupes armés, ainsi qu'en matière de prévention du terrorisme nucléaire, et nous entendons continuer à être actifs dans ces domaines.

M^{me} Bogomilova-Rasheva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et

à celle faite par le représentant des Pays-Bas au nom de 29 pays partageant la même vision (voir A/C.1/74/PV.11).

La Bulgarie demeure pleinement attachée à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire doit être universel, vérifiable et irréversible, et fondé sur une approche progressive et par étapes. Nous sommes convaincus qu'une telle approche n'est possible que dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notamment de son article VI. La Bulgarie partage les préoccupations concernant les faits nouveaux observés actuellement dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements. L'an prochain, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation. Nous devons réaffirmer sa pertinence et sa validité pour entretenir cette dynamique. Nous sommes fermement convaincus que ses trois piliers sont d'égale importance, qu'ils se renforcent mutuellement et qu'ils contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sera l'occasion de réaffirmer et de consolider le rôle du TNP en tant qu'instrument clef du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Nous ne devons nous épargner aucun effort pour assurer le succès de cette Conférence.

Nous estimons que l'entrée en vigueur et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont non seulement un impératif politique mais aussi un fondement concret du désarmement nucléaire. Il est toujours nécessaire, plus de 20 ans après son ouverture à la signature du Traité, que la communauté internationale consacre ses efforts à son entrée en vigueur. En tant qu'État visé à l'annexe 2, la Bulgarie fait partie de ceux qui ont signé et ratifié le Traité. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE sans plus tarder.

Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires reste l'une de nos premières priorités dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous pensons, nous aussi, qu'il est essentiel d'entamer le plus rapidement possible les négociations sur un tel traité, car il s'agit indiscutablement d'une question pour laquelle il temps d'ouvrir des négociations. Nous pensons que, en instaurant la confiance et en veillant à l'engagement de tous, il sera possible de parvenir à un monde sans armes

nucléaires. La vérification du désarmement nucléaire et les garanties négatives de sécurité peuvent constituer d'importantes mesures de confiance, en renforçant le régime de non-prolifération nucléaire, en contribuant au désarmement nucléaire et en améliorant la sécurité régionale et mondiale, conformément aux buts et objectifs du TNP.

M. Masuku (Eswatini) (*parle en anglais*) : Le Royaume d'Eswatini s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et de la Zambie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.12). Ma délégation souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le Royaume d'Eswatini lance de nouveau un appel urgent pour que notre planète et l'espace extra-atmosphérique soient libérés de l'arme nucléaire, dont la présence fait peser une menace existentielle sur la paix mondiale et l'avenir de l'humanité. L'Eswatini est favorable au principe de désarmement nucléaire complet car il s'agit d'une condition préalable indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que l'Eswatini a accueilli avec satisfaction l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 7 juillet 2017. Nous soulignons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne portera pas atteinte au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais complétera et renforcera au contraire le régime de non-prolifération nucléaire, dont le TNP constitue la base. Nous espérons que tous les membres de la communauté internationale, y compris les États dotés d'armes nucléaires et ceux bénéficiant du « parapluie nucléaire », saisiront cette occasion pour poursuivre l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La priorité absolue du Royaume reste claire. C'est le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires, qui constituent l'objectif global du TNP. L'Eswatini réaffirme qu'il est profondément préoccupé par la lenteur des progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires pour l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément aux obligations et aux engagements juridiques qui leur incombent en vertu de l'article VI du TNP. C'est pourquoi l'Eswatini insiste sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures convenues et tous les engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité.

Au moment où l'Afrique et le monde entier célèbrent le dixième anniversaire du Traité de Pelindaba, l'Eswatini réaffirme son attachement au Traité, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et sert de bouclier au territoire africain, notamment en interdisant le déploiement de tout dispositif explosif nucléaire sur le continent et en interdisant les essais de ces armes dans l'ensemble du continent africain.

À cet égard, l'Eswatini tient à insister sur les considérations d'ordre humanitaire de toutes les délibérations concernant les armes nucléaires, et se déclare en particulier gravement préoccupé par les conséquences catastrophiques de l'utilisation ou de la détonation d'armes nucléaires, qu'elle soit accidentelle ou délibérée. Nous appelons tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques que l'utilisation de ces armes peuvent avoir sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres choses, et à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer.

M. Mizati (Malawi) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie et le représentant de la Zambie, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.12).

C'est un fait qu'il existe près de 15 000 armes nucléaires dangereuses dans le monde, et le Malawi est conscient de l'ampleur des ravages que ces armes causent dans le monde entier et en particulier à l'humanité. C'est pourquoi le Malawi condamne l'utilisation d'armes nucléaires partout dans le monde. Nous soutenons toutes les initiatives et tous les traités relatifs au désarmement nucléaire, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 1^{er} juillet 1968, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires du 7 juillet 2017, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires du 24 septembre 1996 et le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique du 11 avril 1996, également connu sous le nom de Traité de Pelindaba.

Le Malawi exhorte donc tous les États Membres à cesser de soutenir l'ONU du bout des lèvres, s'agissant des questions importantes liées au désarmement nucléaire. Grâce à des efforts concertés, l'ONU peut s'acquitter de son mandat, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, tel que consacré par le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Pour conclure, le Malawi encourage les États Membres à utiliser la diplomatie multilatérale pour négocier et mettre en œuvre ces traités et initiatives afin de permettre aux Nations Unies de réaliser leur programme de désarmement.

M^{me} Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie plaide en faveur d'un désarmement général et complet. Mon pays réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ses trois principaux piliers, à savoir le désarmement, la non-prolifération et la promotion de l'utilisation de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Je voudrais également rappeler que les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sont utiles dans des domaines liés au développement.

La prochaine Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra en 2020. La Colombie appelle tous les États – qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires – à collaborer pour universaliser le Traité, lequel demeure la clef de voûte du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, et à surmonter tous les obstacles politiques qui pourraient nuire à ces délibérations.

En tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco, portant création de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Colombie soutient les initiatives visant à créer d'autres zones similaires afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Nous voulons également mettre en avant la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, un instrument important des Nations Unies qui complète l'architecture multilatérale du désarmement et de la non-prolifération.

Mon pays est fermement attaché au multilatéralisme et il estime que les instances multilatérales sont les lieux appropriés pour s'occuper efficacement de questions majeures, telles que le désarmement et la non-prolifération nucléaire, et pour parvenir à un consensus qui nous permette de réaliser notre souhait commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, il est important de promouvoir des synergies et des processus complémentaires entre les différents instruments existants et les nouvelles initiatives conçues par la communauté internationale, tout en tenant compte du fait que tous ces outils sont élaborés pour adopter des mesures susceptibles de libérer le monde de

la menace pour l'humanité que représente la possession et l'utilisation d'armes nucléaires.

Atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est certes une responsabilité partagée, commune et collective, mais les États ont des fonctions et des rôles différents à remplir à cette fin. Les États non dotés d'armes nucléaires contribuent à promouvoir le désarmement nucléaire, tandis que les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière, celle de garantir un désarmement nucléaire efficace. Comme l'a noté le Secrétaire général António Guterres dans son Programme de désarmement, l'élimination totale des armes nucléaires ne peut être réalisée qu'en ravivant le dialogue et en tenant de véritables négociations, et en revenant à une vision commune qui mène au désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire est un outil pour préserver la paix et maintenir la stabilité en des temps agités, et la Colombie partage cette opinion. Nous appelons au ravivement du dialogue et demandons que les États s'efforcent de dégager le consensus nécessaire en étant guidés par notre objectif, notre responsabilité et notre impératif moral communs de libérer l'humanité de la menace que représente l'existence même des armes nucléaires.

M^{me} Sehayek-Soroka (Israël) (*parle en anglais*) : Israël se comporte toujours de manière responsable et maintient une politique de retenue dans le domaine nucléaire, en mettant l'accent sur les objectifs et les principes du régime de non-prolifération. À cet égard, nous nous sommes engagés à mettre en place divers mécanismes de sûreté et de sécurité nucléaires précisés dans notre déclaration complète, qui sera disponible sur PaperSmart.

Israël a voté contre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous voulons rappeler l'opinion que nous avons, depuis longtemps, à savoir que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne crée pas un droit international coutumier relatif à son sujet ou à son contenu, ni ne contribue à son développement ou n'en indique l'existence.

Même si Israël attache de l'importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et reconnaît son apport au régime de non-prolifération, l'efficacité du Traité est tributaire du niveau de respect par ses parties, comme tout autre instrument de maîtrise des armements. Par conséquent, le TNP n'est pas adapté pour répondre pleinement à la poursuite délibérée de programmes nucléaires militaires clandestins par des États, notamment au Moyen-Orient, et cela est

déplorable. En raison de l'habitude que certains pays du Moyen-Orient ont de ne pas respecter les obligations qui leur incombent et de la volonté de quelques États au sein de la communauté internationale de fermer les yeux sur ce comportement délinquant, l'architecture de maîtrise des armements n'apporte pas suffisamment de solutions aux besoins de sécurité de certains pays du Moyen-Orient. L'Iran demeure la menace la plus importante à la sécurité du Moyen-Orient et au-delà. Lorsque les violations commises par l'Iran ont fini par être découvertes, le TNP ne disposait pas des outils nécessaires pour les reconnaître et les traiter en conséquence. La Syrie aussi reste un dossier ouvert du fait de ses violations et du non-respect du TNP, puisque le régime d'Assad a également refusé de communiquer des informations sur son programme nucléaire à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Enfin, le projet de résolution A/C.1/74/L.2, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », qui est soumis chaque année à la Première Commission, vise clairement à diaboliser à isoler l'État d'Israël à l'aide d'accusations mensongères, comme si Israël était le problème de la région en matière de prolifération nucléaire. Ce projet de résolution trompeur et déformé oublie comme par hasard les véritables responsables de la prolifération dans la région et, ce faisant, leur permet de poursuivre leurs activités illicites. La tenue prochaine de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive va à l'encontre des principes et des directives de la Commission du désarmement de l'ONU qui ont été adoptés par consensus en 1999. Israël ne participera ni à des initiatives contre-productives de ce type ni à la Conférence qui se tiendra en novembre.

La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.11).

La République arabe syrienne a été l'un des premiers États à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à le ratifier, en 1968, par une décision fondée sur notre conviction que la possession d'armes nucléaires par un État, quel qu'il soit, en particulier dans notre région, constitue une menace et est susceptible de compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales. Mon pays a également été l'un des premiers à demander la création

au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Durant notre mandat au Conseil de sécurité en 2003, nous avons déposé un projet de résolution sur l'élimination de ces armes dans la région. Cependant, cette initiative a été contrée par la délégation des États-Unis, qui a menacé d'y opposer son veto, pour protéger Israël et se soustraire à ses obligations internationales.

Mon pays estime que le TNP est un pilier fondamental du régime régissant la non-prolifération nucléaire, le désarmement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à respecter les obligations internationales qui nous incombent au titre du Traité. À l'approche du cinquantième anniversaire du TNP, nous pensons que la prochaine Conférence des parties chargée d'examiner le TNP doit s'attaquer aux graves violations du Traité commises par certains États parties dotés d'armes nucléaires.

La résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive faisait partie intégrante de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. La Syrie se réjouit à l'idée de voir la communauté internationale prendre des mesures efficaces et concrètes pour faire en sorte que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires.

À cet égard, nous soulignons que pour atteindre cet objectif et écarter la menace que pose la prolifération de ces armes, l'entité israélienne doit adhérer au TNP en tant que partie non dotée d'armes nucléaires et soumettre toutes ses installations et activités nucléaires à l'inspection du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les difficultés auxquelles le TNP est confronté sont importantes, notamment le non-respect par les États-Unis de l'article I, qui favorise la prolifération des armes nucléaires sur le territoire de cinq pays de l'OTAN et dans les eaux territoriales de nombreux autres, en particulier en Méditerranée.

Certaines délégations ont fait référence à une initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Au départ il s'agissait en fait de l'initiative «Créer les conditions propices au désarmement nucléaire». Son véritable objectif n'est pas de parvenir à un désarmement nucléaire général, mais plutôt d'éviter et de faire retarder l'obtention de véritables résultats conduisant au désarmement nucléaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) :
Nous vivons une époque tumultueuse. Les menaces les plus graves se trouvent peut-être dans le domaine du désarmement nucléaire. Des traités sont abrogés et bafoués, le dispositif de maîtrise des armements est de plus en plus affaibli, la course aux armements nucléaires est relancée et les innovations technologiques risquent de rendre la surveillance au niveau international extrêmement difficile. Cette série d'événements va à l'encontre de la responsabilité qui incombe aux États Membres, et en particulier aux puissances nucléaires, en vertu de la Charte des Nations Unies, de prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et éliminer les menaces à la paix.

Le monde est de plus en plus conscient des conséquences humanitaires et des dangers pour la planète du déploiement d'armes nucléaires en temps de guerre. Une plus grande attention doit être accordée aux souffrances inutiles que créerait l'utilisation d'armes nucléaires. Si de telles souffrances sont interdites dans une guerre classique, elles doivent l'être encore plus dans un conflit nucléaire. Les États Membres ne doivent épargner aucun effort pour inverser la spirale infernale que connaissent actuellement les politiques relatives à la maîtrise des armements et au désarmement et se consacrer à l'élaboration de nouveaux mécanismes visant la réduction des armements et conduisant à l'élimination des armes nucléaires et au désarmement général et complet, afin que l'humanité puisse bénéficier des fruits de la paix.

Lorsque la crise des missiles de Cuba était encore présente dans tous les esprits, le pape Jean XXIII a écrit :

« [I]l devient humainement impossible de penser que la guerre soit, en notre ère atomique, le moyen adéquat pour obtenir justice d'une violation de droits.. »

C'est fort de cette conviction que le Saint-Siège a ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Saint-Siège est convaincu que ces traités sont des éléments indispensables de l'architecture du désarmement nucléaire et qu'ils se complètent dans la quête d'un monde exempt d'armes nucléaires. Si

nous voulons totalement concrétiser les promesses de ces instruments, nous devons travailler sans relâche pour rétablir le dialogue et lutter contre le manque de confiance qui caractérise malheureusement la situation actuelle en matière de désarmement et le système de sécurité commun et collectif.

La dixième Conférence des parties chargée d'examiner le TNP, qui se tiendra en 2020 et marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, sera une occasion majeure pour rétablir le dialogue et la confiance mutuelle entre les États dotés d'armes nucléaires d'une part et entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires d'autre part. Le Saint-Siège se réjouit à l'idée de contribuer à la Conférence d'examen, qui doit nous inciter à renforcer le dialogue et à rétablir la confiance, car il n'y a pas d'autre voie possible pour garantir notre sécurité collective et une paix durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur le groupe de questions «Armes nucléaires».

Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la deuxième.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Hier et aujourd'hui, nous avons encore entendu des insinuations concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et des accusations reprochant à la Russie d'être responsable de l'extinction de cet instrument si important pour la sécurité européenne et internationale. Je tiens à dire une fois de plus, en en assumant pleinement la responsabilité, que ces accusations sont absurdes et sans fondement. Je tiens à souligner que c'est la Russie qui a consenti tous les efforts politiques et diplomatiques possibles pour atténuer les préoccupations nées de la mise en œuvre des obligations découlant du Traité. Ce n'est pas notre faute si les États-Unis ont traité tous nos efforts par le mépris. Maintenant que les États-Unis se sont retirés du Traité, les raisons motivant leur position sont évidentes. Les États-Unis ont démantelé le Traité afin d'autoriser l'expansion illimitée de la puissance de leurs missiles nucléaires.

Je tiens également à souligner que c'est la Russie qui a mis en garde, à plusieurs reprises, contre les

conséquences néfastes de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et a appelé la communauté internationale à soutenir ses efforts pour le préserver. De plus, la Russie a fait preuve d'une transparence inédite en exposant les missiles sur lesquels portaient les revendications des États-Unis. Nous avons communiqué à des spécialistes militaires étrangers des informations sur les caractéristiques techniques des missiles, qui n'ont jamais été testés pour des distances interdites par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Malheureusement, nos principaux rivaux ont ignoré cet acte et les informations qui s'y rapportent. En outre, toutes nos préoccupations en ce qui concerne les violations manifestes du Traité par les États-Unis sont restées sans réponse.

De quoi accuse-t-on la Russie? Les États qui nous accusent sans raison déclarent que la Russie a fait échouer le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, alors qu'en fait ils essaient de nous rendre responsables de leur propre surdité et myopie politique, et du fait que, au lieu de s'exprimer, ils ont préféré se murer dans un silence lâche et derrière des détails de procédure. Ils essaient de nous reprocher le fait que de nombreux États, notamment des États européens, ont privilégié la solidarité transatlantique au détriment des questions de sécurité européenne et internationale. La Russie ne peut pas en assumer la responsabilité et n'est pas près de le faire. Les seuls responsables de l'échec du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire sont les États-Unis et les pays qui, pour des raisons que nous ne comprenons pas, ont participé à ce tragique événement.

Par ailleurs, les États-Unis se sont posés aujourd'hui en défenseur de la lutte contre la non-prolifération (voir A/C.1/74/PV.12), mais je rappelle que ce sont les États-Unis qui mènent des missions dites de partage nucléaire, dans le cadre desquelles ils collaborent avec des membres de l'OTAN non dotés d'armes nucléaires pour former des militaires étrangers à l'utilisation, à l'entretien et au déploiement d'armes nucléaires. C'est une violation directe des articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. J'affirme que les États-Unis jouent un rôle majeur dans la promotion de la prolifération des armes nucléaires, et c'est un fait incontestable.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Il est bien connu que la dissuasion nucléaire en tant que mesure de légitime défense est notre seule option. Si les causes profondes du problème nucléaire étaient éliminées, nous

n'aurions plus besoin de posséder des armes nucléaires. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, pour régler la question nucléaire dans la péninsule coréenne, les États-Unis doivent abandonner leur stratégie actuelle et nous proposer une nouvelle stratégie. Comme nous l'avons déjà dit, nous serons patients et attendrons jusqu'à la fin de l'année qu'ils prennent cette décision courageuse. L'avenir du dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis dépend de l'attitude des États-Unis. Les États-Unis doivent également prendre des mesures concrètes pour mettre un terme de manière complète et irréversible à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, laquelle menace la sécurité de notre pays et porte atteinte au droit de mon peuple à simplement exister, encore moins de s'épanouir.

Ma délégation s'oppose aux déclarations qui ont été faites par les représentants de certains pays occidentaux, notamment la France et le Portugal (voir A/C.1/74/PV.12). Il est inacceptable de chercher des failles dans nos mesures de légitime-défense, et nous condamnons catégoriquement ce type de discours. Leurs allégations contradictoires encouragent le deux poids, deux mesures et ne tiennent pas la route. Si les membres de l'OTAN défendent un monde exempt d'armes nucléaires, pourquoi s'opposent-ils au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires? S'ils ont réellement à cœur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ils doivent s'efforcer d'éliminer les raisons pour lesquelles nous possédons des armes nucléaires comme moyen de dissuasion. L'existence d'un monde exempt d'armes nucléaires n'est pas un problème propre à la péninsule coréenne. Les principes d'égalité et d'impartialité doivent s'appliquer à tous les pays et à toutes les régions. À cet égard, je ne peux que me demander si ces pays ont la volonté et le courage nécessaires pour dénucléariser l'Europe.

Nous n'aspérons pas à la levée des sanctions qui nous sont imposées et dont les conséquences se font d'ailleurs sentir. La souffrance infligée à notre peuple par des forces hostiles s'est transformée en une forte indignation. Nous allons créer, nous-mêmes et grâce à notre autonomie, la voie vers le développement et la prospérité. Des mesures, bonnes et mauvaises, sont évaluées à court terme, mais il faut du temps pour évaluer le bien et le mal. C'est pourquoi nous devons envisager l'avenir avant de critiquer les autres, pour ce qui est de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Dans la déclaration qu'il a faite ce matin, le représentant des États-Unis a une fois de plus associé idéologie et désarmement (voir A/C.1/74/PV.12). Il a affirmé que les États-Unis font preuve de retenue, tandis que la Chine et d'autres pays consacrent toute leur énergie à développer des armes qui représentent une menace pour la sécurité d'autres États. Il s'agit d'une pure déformation des faits. La série de déclarations anachroniques faites par les États-Unis au cours de la présente session de la Première Commission n'obtiendra aucun soutien de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ces dernières années, poussés par leur mentalité figée de guerre froide, les États-Unis sèment le trouble dans la région Asie-Pacifique et dans d'autres parties du monde. Ils appliquent une doctrine nucléaire agressive, utilisent d'autres pays comme excuse pour se libérer des contraintes imposées au titre des traités internationaux, font tout leur possible pour déployer et développer des armes nucléaires et font progresser de manière active leur système antimissiles et déclarent avoir la suprématie dans l'espace, un comportement qui porte gravement atteinte à l'équilibre stratégique et à la stabilité dans le monde.

Jusqu'à présent, je n'ai pas encore entendu dans les débats de la Première Commission un pays approuver ou se faire l'écho du lien qui existerait entre démocratie et désarmement. Les propositions des États-Unis sont totalement absurdes et regorgent de préjugés idéologiques. La plupart des pays ont fait preuve de sincérité, exprimant de vifs regrets et de graves préoccupations quant à la dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, au retrait des États-Unis du Plan d'action global commun et à l'abaissement du seuil d'utilisation des armes nucléaires, ainsi qu'à leur recul dans d'autres domaines, qui ont de graves implications pour les mécanismes internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

De nombreux pays appellent fermement à une extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et espèrent que le processus bilatéral de désarmement nucléaire entre les États-Unis et la Russie sera maintenu, poursuivi et développé. La communauté internationale le souhaite. De nombreux pays invitent les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être menée. Comptant parmi les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine plaide aussi

activement en faveur de cette mesure. Cependant, aucun fonctionnaire de l'Administration américaine de Donald Trump ne semble jusqu'à présent disposé à prendre des risques et à reprendre explicitement les propos célèbres que le Président Reagan a tenus il y a plus de 30 ans, quand il avait déclaré que les États-Unis traversaient un moment majeur d'introspection devant le monde. S'agissant des accusations que les États-Unis ont portées contre la Chine, je tiens à rappeler que l'arsenal nucléaire de la Chine est loin d'être aussi important que ceux des États-Unis et de la Russie. Tant que les États-Unis ne réduiront pas leur arsenal nucléaire pour qu'il corresponde au nôtre, tout commentaire et toute critique de leur part concernant les capacités militaires chinoises sont hypocrites et dénués de sens.

Deuxièmement, tout déploiement de dispositifs de missiles par la Chine à l'intérieur du pays repose sur notre politique de défense et vise uniquement à contribuer au maintien de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale de la Chine. Cela ne représente une menace pour un quelconque pays, sauf s'il a l'intention de porter atteinte à la souveraineté, à la sécurité ou à l'intégrité territoriale de la Chine.

Troisièmement, la Chine et les États-Unis sont différents, la Chine ne deviendra pas les États-Unis et n'adhérera pas à la doctrine nucléaire des États-Unis. Je demande aux États-Unis de cesser de projeter leurs convictions sur les autres, de se faire, de créer ou d'invoquer des ennemis, et de poursuivre leurs stratégies et leurs plans pour préserver leur hégémonie sur le monde et la sécurité sous de tels prétextes.

La guerre froide appartient au passé. Si un État tente de la faire renaître et d'en faire une nouvelle réalité en matière de sécurité internationale, il se heurtera certainement à la résistance universelle et à l'opposition ferme de la communauté internationale. Je tiens à rappeler que la Chine est une force majeure bénéfique pour la promotion de la sécurité internationale, le maintien de la paix internationale et la promotion de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération au niveau international. La Chine restera attachée à un développement pacifique, mettra activement en œuvre le multilatéralisme et dynamisera les processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement, contribuant ainsi à faire progresser la noble cause de la paix et de la sécurité pour l'ensemble de l'humanité.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit

de réponse de ma délégation concernant la déclaration du représentant de l'Arabie saoudite (A/C.1/74/PV.12), qui a appelé la communauté internationale à travailler à un accord international global pour empêcher l'Iran de posséder des armes nucléaires. Je suggère que le représentant de l'Arabie saoudite s'abstienne de perdre son temps et son énergie à proposer des idées et des initiatives ressassées, qui manquent de créativité et qui sont en fait des copies d'initiatives existantes.

Je lui demande d'étudier la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, portant approbation du Plan d'action global commun. Il s'agit d'un accord international global, soutenu par le Conseil de sécurité, qui vise à rassurer et à créer la confiance dans des pays tels que l'Arabie saoudite qui ont eu des doutes sur la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Dans la résolution, l'Arabie saoudite et d'autres pays sont appelés à s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la mise en œuvre du Plan d'action global commun. Malheureusement, en adoptant des politiques étriquées et en collaborant avec le régime israélien, tristement célèbre, l'Arabie saoudite a fait tout ce qui était en son pouvoir pour saper l'application du Plan d'action global commun. J'invite donc instamment l'Arabie saoudite à abandonner, au moins à cette occasion, cette approche et ses vues partiales et préconçues sur le programme nucléaire iranien et à tenir compte des faits, des déclarations officielles du Gouvernement iranien et des engagements internationaux que l'Iran a pris en matière de non-prolifération nucléaire.

L'Iran est attaché à la non-prolifération nucléaire et n'a aucune ambition de posséder des armes nucléaires. Tous les hauts responsables iraniens ont renoncé et rejeté publiquement et catégoriquement l'option des armes nucléaires. Nous avons adopté le protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, d'après le Directeur général de l'AIEA, nous disposons du régime de vérification le plus complet et le plus solide au monde.

Cependant, je voudrais savoir si les responsables saoudiens sont disposés à renoncer sans équivoque aux armes nucléaires. Le Prince héritier d'Arabie saoudite a déclaré publiquement que son pays chercherait à posséder des armes nucléaires. Cette position équivoque et ambiguë est source de préoccupation. L'Arabie saoudite met en œuvre un plan ambitieux pour créer un programme nucléaire à des fins pacifiques, mais dans le même temps, elle n'est pas prête à respecter l'accord de garanties généralisées et se dispense des obligations de

vérifications, inspections et déclarations de l'AIEA. Elle n'est même pas disposée à respecter le protocole additionnel de l'AIEA. C'est extrêmement inquiétant. L'Arabie saoudite doit être réaliste et essayer d'atteindre au moins le niveau d'engagement international de l'Iran.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse.

Tout d'abord, s'agissant des observations faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je pense que la plupart des pays représentés dans la salle comprennent assez bien la situation et connaissent les efforts que les États-Unis déploient pour tenter de résoudre le problème dans la péninsule coréenne. Je dirais simplement et en toute franchise, comme je l'ai fait en début de semaine dernière, que le Président Trump a laissé entrevoir un avenir meilleur pour la République populaire démocratique de Corée si elle prenait la décision stratégique de se dénucléariser. Par conséquent, nous demandons à nouveau à la République populaire démocratique de Corée de revenir à la table des négociations afin de respecter l'engagement en faveur de la dénucléarisation que le Président Kim a pris au Sommet de Singapour de 2018.

Pour ce qui des observations faites par la représentante de Cuba au sujet de la révision de la position nucléaire des États-Unis (A/C.1/74/PV.12), cette révision n'indique aucunement que les États-Unis abaissent le seuil d'utilisation nucléaire en mettant au point une arme à faible puissance. Au contraire, elle en relève le seuil en signalant aux pays qui pourraient tenter d'utiliser un dispositif à faible puissance comme moyen d'escalade puis de désescalade d'un conflit que les efforts qu'ils déploient pour intimider et menacer les États-Unis et leurs alliés ne porteront pas de fruits.

S'agissant des observations faites par le représentant de la Chine, qui a affirmé que les États-Unis sont responsables de la prétendue dégradation des conditions de sécurité, je dirais qu'au contraire, ce sont les activités militaires et nucléaires agressives et non transparentes de la Chine qui constituent une menace majeure en termes de sécurité stratégique. C'est pourquoi les États-Unis et d'autres pays appellent la Chine à prendre part avec les États-Unis et la Russie à une négociation trilatérale sur la maîtrise des armements. Pour être franc, nous ne permettrons plus à la Chine de s'en tirer en déclarant que toutes ses activités sont pacifiques et qu'elle ne représente aucune menace en mer de Chine méridionale. Nous ne

permettrons plus à la Chine de continuer de prétendre qu'elle est pacifique alors qu'en fait certaines de ses activités représentent de sérieuses menaces pour la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne les observations faites par notre collègue russe, qui a parlé de la prétendue exposition du missile de croisière à lanceur terrestre SSC-8, le problème ici est qu'il n'a pas abordé la question qui est au cœur du problème, à savoir la portée de ce missile. Il a également plaidé pour un moratoire sur les missiles concernés au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Je rappelle à tous que la Russie a déployé plusieurs bataillons du missile de croisière à lanceur terrestre SSC-8, tandis que les États-Unis n'ont pas de système similaire en Europe. Selon la proposition de la Russie, nous avons cru comprendre qu'elle continuerait de déployer plusieurs bataillons et que les États-Unis n'en déploieraient aucun. Je peux garantir à la Commission que les États-Unis n'accepteront pas cette proposition de moratoire.

Enfin, la Syrie a accusé les États-Unis d'avoir enfreint le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Encore une fois, c'est en fait la Syrie qui contrevient au TNP en construisant illégalement un réacteur nucléaire alimenté au plutonium à Deir el-Zor. Cet acte est une preuve que la Syrie enfreint le TNP. Je recommande également au représentant de la Syrie de lire l'historique des négociations du TNP. Ses observations laissent clairement apparaître qu'il ne l'a pas lu.

M. Almutairi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Mon pays souhaite exercer son droit de réponse en réaction aux accusations formulées à tort à son encontre par le représentant de l'Iran.

Le Royaume d'Arabie saoudite a approuvé l'accord nucléaire iranien, le Plan d'action global commun, estimant qu'il aurait une incidence très positive sur la sécurité et la stabilité au niveau régional. Cependant, nous avons fini par comprendre que le régime iranien tirait profit sur le plan économique de cet accord tout en continuant de saper la stabilité et la sécurité régionales en fournissant des armes aux milices terroristes, notamment aux milices houthistes terroristes au Yémen. Les nombreux missiles balistiques lancés contre mon pays représentent une menace flagrante pour la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'une violation de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité portant sur l'accord nucléaire iranien, dont a fait mention le représentant de l'Iran. La résolution interdisait au

régime iranien d'exporter ou de transférer des missiles balistiques à des groupes terroristes dans la région.

Le régime iranien doit donc cesser ses accusations fallacieuses et renoncer à son hypocrisie coutumière. Dans notre déclaration (voir A/C.1/74/PV.12), nous avons appelé à un accord international global, auquel tout le monde, me semble-t-il, est favorable, que le régime iranien le veuille ou non. Nous avons souligné précédemment plusieurs incohérences dans l'accord nucléaire iranien. Nous avons appuyé son réexamen et le retrait des États-Unis de cet accord, ainsi que les efforts visant à parvenir à un accord international global. Quant aux autres accusations du représentant iranien, je les rejette en bloc.

M^{me} Sánchez Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour répondre à la déclaration du représentant des États-Unis (voir A/C.1/74/PV.12), que nous rejetons catégoriquement. Il est regrettable que, dans une telle enceinte, il refuse de reconnaître ou, plus grave encore, passe sous silence sa propre politique et doctrine en matière de sécurité nucléaire. Cent vingt États Membres ont exprimé de sérieuses craintes face à la révision de la position nucléaire des États-Unis. Nous insistons à nouveau sur le fait que ces craintes sont partagées par 120 États Membres, parmi lesquels Cuba. Des sources aux États-Unis, et leurs propres médias, reconnaissent de manière explicite que la révision de la position nucléaire des États-Unis abaissé le seuil à partir duquel on peut envisager l'utilisation d'armes nucléaires, y compris en réponse à des menaces stratégiques dites non nucléaires.

Il est par ailleurs extrêmement regrettable que les États-Unis aient annoncé qu'ils ne ratifieraient pas le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La délégation cubaine ne cherche ni à dissuader une quelconque délégation ni à intimider les alliés des États-Unis. Ce sont les États-Unis qui sont responsables au premier chef du non-respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des résultats auxquels sont parvenus les conférences d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce sont les États-Unis qui agissent au mépris du multilatéralisme et qui se sont retirés du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Plan d'action global commun portant sur le programme nucléaire iranien.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme toujours lorsque la position d'Israël est faible et fragile, les représentants de l'entité israélienne

s'emploient à propager de fausses informations et à dénaturer les faits pour ne pas avoir à répondre des crimes et de l'agression commis par cette entité. Tous les rapports, études et recherches sur la question confirment que le protectorat israélien est le seul au Moyen-Orient à disposer d'un arsenal nucléaire, chimique et biologique.

La déclaration du représentant israélien ne répond même pas aux règles les plus élémentaires. Nous avons été une fois encore choqués par l'hypocrisie et les mensonges qui caractérisent ses accusations à l'égard d'autres pays. Nous savons tous que ces accusations visent à détourner l'attention des dangers des armes nucléaires israéliennes et du non-respect par l'entité israélienne des résolutions internationales pertinentes, notamment celles du Conseil de sécurité, qui lui demandent d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de placer toutes ses installations et activités nucléaires sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La question que nous devrions poser à Israël est la suivante: pourquoi a-t-il refusé de répondre à l'AIEA ou de coopérer avec elle s'agissant du type de munitions qu'il a utilisé lors de son agression contre mon pays, la Syrie, en 2007? L'entité israélienne ne possède pas seulement des armes nucléaires. À plusieurs reprises, elle a menacé d'utiliser de telles armes, y compris pendant la guerre de libération en octobre 1973.

Quant à la déclaration du représentant des États-Unis (voir A/C.1/74/PV.12), je lui conseille une fois encore de relire le TNP et de nous indiquer dans quels articles et paragraphes il est clairement stipulé que les États-Unis peuvent violer le Traité et déployer des armes nucléaires sur le territoire d'États non dotés d'armes nucléaires. Sur ce point, le TNP est sans équivoque. Comme on peut le lire dans un article publié récemment dans *Foreign Policy*, il y a 40 ans, en 1979, l'Administration américaine a dissimulé une explosion nucléaire israélienne dans l'océan Pacifique Sud, prouvant ainsi l'implication des administrations américaines successives dans la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Les représentants des États-Unis ne sont donc pas habilités à porter des accusations à l'encontre d'autres pays. Malheureusement, l'Administration américaine contrevient aux conventions et traités internationaux, en particulier ceux relatifs à la maîtrise des armements et au désarmement nucléaire. J'ai dit au représentant des États-Unis que son pays n'aurait pas dû faire pression sur l'AIEA pour éviter d'avoir à appliquer l'accord de coopération avec la Syrie. Nul n'ignore que l'AIEA a

signé cet accord avec mon pays mais que la pression des États-Unis a empêché l'AIEA de le mettre en œuvre.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : En réponse à la déclaration du représentant des États-Unis, je tiens à rappeler la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée à la suite des pourparlers de Stockholm. Il a déclaré que nous n'avions pas l'intention de reprendre ces négociations indignes tant que les États-Unis n'auraient pas pris les mesures qui s'imposent pour mettre fin, de manière complète et irréversible, à leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée. Nous avons répondu aux demandes insistantes de négociation de la part des États-Unis, lorsqu'ils ont indiqué qu'ils étaient disposés à participer à un dialogue reposant sur des méthodes nouvelles et des solutions novatrices. Ils n'étaient cependant pas prêts à mener de telles négociations et s'en sont tenus simplement à leur position antérieure. C'est pourquoi nous avons demandé aux États-Unis de réfléchir à la manière d'aborder ce problème sous un nouvel angle.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Le représentant des États-Unis vient d'évoquer ce qu'il a qualifié de négociations trilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous avons déjà clairement fait connaître notre position sur cette question à de multiples reprises. La Chine ne prendra pas part à des «négociations trilatérales entre la Chine, les États-Unis et la Russie». Les propos tenus par le représentant des États-Unis s'expliquent par le fait que son pays veut se libérer des restrictions imposées par les traités internationaux sur le désarmement afin de pouvoir mettre au point en toute liberté des armes nucléaires. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous respecterons les obligations qui nous incombent en vertu du Traité. Nous avons fait connaître notre politique de désarmement nucléaire à de multiples reprises. La vérité parle d'elle-même et les observateurs pourront parfaitement en juger. Je conseille donc vivement à l'Ambassadeur des États-Unis de ne pas prêter aux autres les intentions de son pays.

Quant aux propos du représentant des États-Unis sur d'éventuelles menaces chinoises contre la paix et la stabilité régionales, notamment dans la mer de Chine méridionale, je me sens là aussi obligé de répondre brièvement. La Chine a toujours été attachée à la paix, à la stabilité, à la sécurité et au développement de la

région de la mer de Chine méridionale. En août dernier, la Chine et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont mené à bien leur premier examen du texte de négociation devant conduire au code de conduite pour la mer de Chine méridionale, une mesure qui reflète la volonté de la Chine de coopérer avec les pays de l'ASEAN pour garantir la paix et le développement de la région.

Nous avons effectué des travaux de construction à caractère pacifique sur notre propre territoire dans la région de la mer de Chine méridionale, où nous avons déployé des installations de défense nationale nécessaires. C'est le droit inaliénable de tout pays souverain. À l'inverse, les États-Unis ont déterré la hache de guerre dans la région, allant jusqu'à déployer des navires dans la région de la mer de Chine méridionale dans le cadre d'une démonstration de force militaire impressionnante. Les États-Unis sont le principal moteur derrière la militarisation de la mer de Chine méridionale. Nos amis, les pays de l'ASEAN, ont également déclaré à ce propos qu'ils souhaitaient que la région de la mer de Chine méridionale demeure stable et que des forces extérieures à la région ne devaient, sous aucun prétexte, créer des problèmes. Toute intervention d'une tierce partie déstabiliserait la région et compromettrait ainsi les efforts déployés par la Chine et les pays de l'ASEAN pour maintenir sa stabilité et sa sécurité.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Mes remarques concernant la position et l'attitude partisane et hostile de l'Arabie saoudite à l'égard du Plan d'action global commun semblent avoir offensé et contrarié notre collègue de la délégation saoudienne. Mais que doit croire la communauté internationale : les déclarations de l'Arabie saoudite ou ses actes? Même la déclaration du représentant saoudien comportait des contradictions. Il a déclaré que son pays appuyait le Plan d'action global commun, mais que cet accord souffrait de nombreuses incohérences. Quoi qu'il fasse, l'Iran serait responsable de tout ce qui se passe dans la région, y compris des bombardements de civils yéménites innocents et de l'agression militaire contre le Yémen. Dès lors, que doit croire la communauté internationale – les actes de l'Arabie saoudite ou ses déclarations? Par son agression militaire, l'Arabie saoudite a déclenché une catastrophe humanitaire sans précédent au Yémen. Avant qu'il ne soit trop tard, ce pays doit se réveiller et envisager la manière de sortir du marasme dont il est à l'origine. L'Arabie saoudite doit également renoncer catégoriquement et sans équivoque à sa poursuite de l'option nucléaire.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pardon de prendre à nouveau la parole, mais je me dois de répondre aux propos tenus, respectivement, par le représentant de la Syrie et par l'Ambassadeur de Chine.

En ce qui concerne le représentant de la Syrie, j'aimerais rappeler très brièvement qu'il ne cesse de lancer ici des accusations dénuées de tout fondement et ne dispose d'aucun élément probant pour les étayer. Je n'ai rien d'autre à ajouter concernant son attitude et celle de son gouvernement.

S'agissant de la déclaration du représentant de la Chine, comme je l'ai dit précédemment, les États-Unis ne laisseront plus la Chine affirmer dans les enceintes multilatérales qu'elle est une nation éprise de paix alors que ses actions, menaces et actes d'intimidation prouvent le contraire. Il a accusé les États-Unis de se comporter en agresseur dans la mer de Chine méridionale. Ce n'est pas ainsi que les voisins de la Chine voient les États-Unis dans cette partie du monde. C'est la Chine qu'ils considèrent comme un agresseur. Comme je l'ai indiqué, depuis un certain temps, la Chine prétend avoir des intentions pacifiques, alors que ses activités et son comportement prouvent le contraire. Nous continuerons de rendre compte de la politique chinoise et nous encouragerons à nouveau la Chine à se rendre à la table des négociations trilatérales, car ses activités et ses capacités de doublement de sa force nucléaire au cours des 10 prochaines années représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous devons aborder certaines des questions en suspens en matière de maîtrise des armements, qui deviennent chaque jour plus préoccupantes.

M. Almutairi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Mon pays exerce son droit de réponse pour la deuxième fois en réaction à certaines accusations dénuées de tout sens et erronées. Il est paradoxal que le représentant du régime iranien nous donne des leçons en matière de sécurité et de stabilité dans la région alors que son pays est à l'origine du problème et ne contribue en rien à son règlement. L'Iran est au centre de tous les problèmes et conflits de la région. Il soutient les groupes terroristes, s'immisce dans les affaires des États arabes et cherche à semer le chaos et l'instabilité au sein de ces États.

Je me vois également contraint de répondre aux remarques du représentant du régime iranien concernant le Yémen. Nous aurions espéré que l'Iran puisse fournir ne serait-ce qu'une infime partie de l'aide que le Royaume d'Arabie saoudite a apportée au Yémen sur

le plan humanitaire et social. Nous aurions espéré qu'il soutienne le Gouvernement légitime pour lequel nous sommes intervenus. Sans l'appui de l'Iran aux milices terroristes, la situation au Yémen aurait été beaucoup plus simple à régler. Nous aurions ainsi contribué à la prospérité et au développement d'une économie en plein essor. Quelle aide l'Iran a-t-il apporté aux États arabes? Il leur a apporté la ruine, la destruction et les conflits. Le représentant de l'Iran devrait donc veiller à ce que son pays mette ses paroles en conformité avec ses actes et s'abstenir de donner des conseils et de lancer des accusations. L'Arabie saoudite est un État responsable, qui respecte les chartes et les traités internationaux et ne craint pas d'assumer ses responsabilités en toutes circonstances.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ce sont les représentants de l'Administration américaine qui répandent des mensonges, diffusent une propagande fallacieuse, dénaturent les faits et énoncent des contre-vérités.

Nous parlons de faits. Tout ce que j'ai mentionné dans mon premier droit de réponse reposait sur des faits. Néanmoins, fidèles à leur habitude, dans toutes les enceintes internationales, les représentants des États-Unis cultivent le mensonge et les contre-vérités, et font preuve de duplicité, comme je l'ai dénoncé à plusieurs reprises, et comme beaucoup après moi le feront. Les États-Unis répandent des mensonges, dont le moindre a été l'affirmation selon laquelle l'Iraq possédait des armes de destruction massive qui a conduit à son invasion et à sa destruction. Ce petit mensonge a été utilisé en 2013 par les représentants des États-Unis. L'ancien Secrétaire d'État Colin Powell eut cependant le courage de reconnaître à la télévision qu'on l'avait trompé, mais seulement après la destruction de l'Iraq. Cela a eu pour conséquence 1 million de veuves en Iraq et la présence dans notre région d'un nombre incalculable d'organisations terroristes. Cette situation est la conséquence des mensonges et des erreurs encouragés par les présidences américaines successives via leurs représentants. L'hypocrisie affichée par les États-Unis concernant leur politique nucléaire n'échappe à personne. Cette politique bafoue toutes les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et protège, bien sûr, Israël, qui refuse de se conformer aux résolutions internationales et détient des armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs souhaitant exercer leur droit de réponse.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me permets de prendre la parole, non pas pour un problème de visa, mais pour une motion d'ordre.

J'aimerais faire une proposition constructive. Nos débats thématiques sur le premier groupe ont montré que les trois minutes imparties au titre des déclarations nationales s'avèrent insuffisantes. Je propose donc que, pour le groupe suivant, nous allouions cinq minutes aux déclarations nationales et sept minutes aux déclarations faites au nom d'un groupe. Si nous manquons de temps par la suite, nous pourrions étudier à nouveau la possibilité de réduire les temps de parole.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Que l'on veuille bien m'excuser de prendre à nouveau la parole. En ce qui concerne la proposition qui vient d'être présentée par le représentant de la Fédération de Russie, je propose l'une des deux choix suivants. Soit nous nous en tenons à la formule de trois minutes, soit nous passons à celle de cinq minutes. En effet, les allers-retours entre ces deux formules risqueraient d'être quelque peu problématiques pour un certain nombre de délégations. Je propose donc que nous conservions la formule de trois minutes ou, comme vient de le suggérer le représentant de la Russie, nous passions à la formule de cinq minutes, mais tâchons d'être cohérents.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie pour cette proposition et pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer pour nous permettre de faire avancer nos travaux de manière constructive. Rappelant la décision qu'elle a prise hier (voir A/C.1/74/PV.11), la Commission a décidé, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, de limiter les déclarations dans les débats thématiques à trois minutes lorsqu'elles sont faites à titre national et à cinq minutes pour celles faites au nom d'un groupe. Je suppose que la plupart des délégations souhaiteraient s'en tenir à la décision prise hier. J'ai pu constater ici que la plupart des délégations, en mettant parfois les interprètes à rude épreuve, sont parvenues à respecter les limites de temps fixées par la Commission. Il appartient cependant à la Commission de décider si elle souhaite modifier

cette décision. Je comprends le souhait de préserver la cohérence et la prévisibilité afin de simplifier la tâche de chacun.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Lorsque nous avons débattu de la poursuite des travaux de la Première Commission et de la nécessité d'entamer le débat thématique, tous les représentants qui se sont exprimés ont souligné le fait que ces débats sont importants pour eux. Je pense simplement que trois minutes ne sont pas suffisantes pour s'exprimer à titre national. Bien sûr, c'est à la Commission de se prononcer, et si ma proposition n'est pas retenue, j'en prendrai acte. Quant à la cohérence, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue américain sur ce point.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Dans un souci d'efficacité, la proposition de la Fédération de Russie consiste à revenir sur la décision d'hier concernant les temps de parole pour le débat thématique. Je ne distingue pas un souhait particulier de revenir sur cette décision. Je présume que, comme je viens de le dire, la Commission souhaite vraiment maintenir une certaine cohérence. Nous remercions bien sûr toutes les délégations pour les efforts qu'elles déploient afin de respecter les délais révisés que nous avons fixés, sans que cela crée de précédent, pour les sessions ultérieures. En l'absence d'autres solutions en la matière, je propose donc que nous maintenions la décision prise hier et que nous passions au groupe suivant, en appliquant le temps de parole dont nous sommes convenus. Nous allons poursuivre dans cette voie, et je remercie une fois encore tous ceux qui cherchent à nous permettre d'achever rapidement notre travail.

La Commission en vient maintenant au groupe de questions « Autres armes de destruction massive ». La liste des orateurs pour ce groupe de questions étant longue, j'en appelle à la pleine coopération de tous les représentants afin que nous puissions respecter les délais impartis. Nous saluons une nouvelle fois les efforts déployés jusqu'ici dans ce sens.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) se félicitent du fonctionnement efficace de la CIAC, seul traité multilatéral global interdisant toute une catégorie

d'armes de destruction massive, prévoyant un système de vérification et encourageant l'emploi des produits chimiques à des fins pacifiques. Nous demandons instamment aux États-Unis, seul État partie à la CIAC toujours en possession de telles armes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer dans les meilleurs délais le respect de leur plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes après la date butoir pour leur destruction fixée au 29 avril 2012, afin de préserver la crédibilité et l'intégrité de la Convention.

Nous regrettons profondément que le rapport de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention n'ait pas été adopté, faute de consensus et en raison de la politisation de certaines questions. Nous appelons également à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, sans aucune discrimination ni restriction. Nous invitons tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention à le faire dès que possible. La récente adhésion de l'État de Palestine en tant que 193^e État partie est un pas important vers l'universalité de la Convention.

L'emploi d'armes chimiques et de produits chimiques toxiques comme armes, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit, est répréhensible et totalement contraire au droit international, en particulier aux dispositions de la Convention. Ceux qui se rendent coupables d'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes. Le Mouvement des pays non alignés réitère sa condamnation de l'agression militaire israélienne contre la bande de Gaza, en 2009, en juillet et août 2014, et des bombardements aveugles des zones civiles palestiniennes par la Puissance occupante. Un appui humanitaire international destiné à apporter une aide et des soins appropriés à toutes les personnes souffrant des effets de l'exposition aux armes chimiques s'impose de toute urgence. Les États parties à la Convention et les membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) doivent tout mettre en œuvre pour répondre à ces besoins. Les membres du Mouvement des pays non alignés parties à la CIAC sont très attachés à l'OIAC et soulignent qu'il importe de parvenir à un consensus à cet égard. L'OIAC doit être renforcée afin de pouvoir relever les défis actuels et futurs dans le cadre de la CIAC, sans pour autant dénaturer le mandat de l'OIAC, ce qui pourrait la rendre vulnérable aux manœuvres politiques.

Pour les États du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques, la Convention constitue un élément important du dispositif juridique international relatif aux armes de destruction massive (. Nous sommes conscients que l'absence d'un système de vérification continue de peser sur l'efficacité de la Convention, et appelons à la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant traitant de tous les articles de la Convention de manière équilibrée et globale afin de renforcer durablement la Convention, notamment par des mesures de vérification. Nous demandons instamment à la partie qui a rejeté les négociations de reconsidérer sa politique.

Nous soulignons en outre la nécessité de renforcer, sans restriction, la coopération, l'assistance et les échanges internationaux de toxines, d'agents biologiques, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à la Convention. Dans le contexte de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur la question, le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe de veiller à ce qu'aucune mesure prise par le Conseil de sécurité ne porte atteinte à la Charte des Nations Unies, aux traités multilatéraux existants portant sur les armes de destruction massive, ou aux organisations internationales créées à cet égard ainsi qu'aux fonctions, aux pouvoirs et au rôle de l'Assemblée générale.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de prévenir l'émergence de nouveaux types d'armes de destruction massive et insiste par conséquent sur la nécessité de suivre de près la situation et de réagir, le cas échéant, au niveau international. La présente déclaration du Mouvement des pays non alignés sera disponible dans son intégralité sur PaperSmart.

M. Osmundsen (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège.

Le risque inhérent aux armes biologiques et chimiques continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les armes chimiques employées en violation flagrante de l'interdiction mondiale risquent de saper les normes existantes contre l'utilisation des armes de destruction massive. Les pays nordiques estiment par conséquent que l'accent mis par le Secrétaire général dans son programme

de désarmement sur la non-prolifération et les armes chimiques et biologiques est tout à fait justifié.

Les pays nordiques sont profondément préoccupés par le fait que le régime syrien continue de détenir des armes chimiques. Toutes les armes chimiques détenues par la République arabe syrienne auraient dû être déclarées et détruites. L'équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a conclu que les déclarations fournies par les autorités syriennes sont insuffisantes et comportent des erreurs. Nous demandons instamment à la Syrie de divulguer immédiatement toutes les informations à ce sujet et d'honorer pleinement ses obligations en matière de déclaration. Le rapport de la Mission d'enquête de l'OIAC concernant l'attaque perpétrée l'année dernière à Douma, en Syrie, conclut qu'une attaque à l'arme chimique a bien eu lieu. Les responsables de cet acte horrible doivent répondre de leurs actes. Nous félicitons le Secrétariat technique de l'OIAC pour son travail impartial et objectif.

L'attaque au moyen d'agents de guerre chimiques perpétrée l'année dernière à Salisbury, au Royaume-Uni, continue d'être un sujet de vive préoccupation pour nos pays. Nous réaffirmons notre solidarité avec le Royaume-Uni face à ce grave défi pour notre sécurité collective. Nous réitérons le point de vue largement partagé selon lequel il est fort probable que la Russie soit responsable de cette attaque et qu'il n'y a pas d'autre explication plausible. Les pays nordiques participent également de manière active aux travaux du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Dans ce contexte, nous continuerons d'appuyer l'OIAC et le Secrétariat technique sur les plans politique, financier et technique.

Garantir l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et sa pleine application constitue un objectif essentiel qui appelle l'engagement actif de ses États parties. La situation financière de la Convention est préoccupante. Aussi souhaitons-nous saisir cette occasion pour appeler une fois encore tous les États parties à s'acquitter de leurs contributions de manière complète, dans les délais et sans retard. Parallèlement, les pays nordiques s'engagent à tout mettre en œuvre pour réduire les menaces liées aux armes biologiques dans le cadre du Mécanisme d'enquête mis en place par le Secrétaire général, du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive, de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale.

Enfin, nous voudrions aborder la question des missiles balistiques. Les programmes de missiles balistiques peuvent être particulièrement déstabilisants, en particulier dans les régions en proie à des tensions. Il est indispensable de faire preuve de retenue. En outre, un manque de transparence et de prévisibilité en ce qui concerne les essais de missiles balistiques pourrait entraîner des erreurs d'appréciation aux effets dévastateurs. C'est pourquoi les pays nordiques soutiennent le Code de conduite de La Haye et appellent tous les États qui n'y ont pas encore souscrit à le faire dans les meilleurs délais. La présente déclaration sera publiée dans son intégralité sur PaperSmart.

M. Vongxay (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon pays, la République démocratique populaire lao.

L'ASEAN a accueilli favorablement le Programme de désarmement du Secrétaire général, notamment s'agissant de garantir le respect des normes contre les armes chimiques et biologiques, ce qui est dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Étant donné que l'explosion d'autres armes de destruction massive, intentionnellement ou par accident, peut causer de nombreuses pertes en vies humaines, d'énormes dégâts matériels et de graves atteintes à l'environnement, les États membres de l'ASEAN condamnent dans les termes les plus fermes l'utilisation de ces armes par toute partie, quelles que soient les circonstances, car cela constitue une violation grave du droit international. L'ASEAN réaffirme donc que la communauté internationale doit appliquer pleinement et efficacement tous les traités relatifs aux armes de destruction massive.

En ce qui concerne les armes chimiques, tous les États membres de l'ASEAN sont parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). L'ASEAN estime que la Convention demeure l'un des instruments de désarmement les plus efficaces car elle interdit complètement une catégorie entière d'armes de destruction massive, dans le strict respect du droit international. Les États membres de l'ASEAN prennent leurs obligations internationales au sérieux à cet égard. L'ASEAN est d'avis que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale en vue d'éliminer les armes chimiques et

d'accroître l'appui international afin d'aider toutes les victimes des effets des armes chimiques. Elle félicite l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) des efforts inlassables qu'elle a déployés pour appuyer la mise en œuvre des dispositions de la CIAC. L'ASEAN se félicite tout particulièrement des progrès accomplis dans l'élimination des stocks de produits chimiques depuis l'entrée en vigueur de la CIAC en 1997.

Les États membres de l'ASEAN sont parties à la Convention sur les armes biologiques, et nous considérons que cette convention est un élément essentiel du cadre juridique international relatif aux armes de destruction massive. L'ASEAN réaffirme donc son appui aux efforts de la communauté internationale visant à empêcher les terroristes et autres acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs en renforçant la coopération en matière d'échange d'informations. Elle est consciente de la menace et du danger que représentent l'existence et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et radiologiques, et appelle à l'adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux applicables interdisant ces armes. À cet égard, nous insistons sur l'importance de l'application pleine et efficace de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des autres traités relatifs aux armes de destruction massive.

Sur le plan de la coopération régionale, l'ASEAN est également déterminée à améliorer ses capacités régionales pour faire face aux menaces chimiques, biologiques et radiologiques. À leur douzième réunion, tenue à Singapour l'année dernière, les ministres de la défense de l'ASEAN ont annoncé la création d'un réseau d'experts en matière de défense chimique, biologique et radiologique pour partager les meilleures pratiques et pour établir rapidement le contact en cas de crise chimique, biologique ou radiologique. En outre, à leur treizième réunion, tenue en Thaïlande en juillet dernier, ils ont adopté et signé une déclaration conjointe sur la sécurité durable.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le soutien de l'ASEAN aux travaux de l'OIAC et souligner l'importance qu'il y a à renforcer l'appui international en faveur des États parties qui ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités nationales en vue de mettre en œuvre les traités relatifs aux armes de destruction massive, conformément au droit national et international et à la Charte des Nations Unies.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes maintient sa ferme position fondée sur des principes en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, tout en donnant la priorité à la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément aux résolutions internationales pertinentes. Il importe de rappeler que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a établi clairement et par consensus les priorités en matière de désarmement, et a décidé d'accorder la plus haute priorité au désarmement nucléaire. Toutefois, nous n'avons pas encore constaté de progrès concrets en matière de désarmement nucléaire ou d'interdiction des armes nucléaires qui soient comparables aux progrès réalisés dans le domaine des armes chimiques et biologiques. Le Groupe des États arabes a joué un rôle de chef de file dans les efforts visant à éliminer les armes de destruction massive. Nous continuons d'appuyer la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques et d'œuvrer à la réalisation de leurs objectifs. Nous condamnons également tout emploi d'armes de destruction massive par quelque partie que ce soit et quelles que soient les circonstances.

Le Groupe des États arabes souligne que l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que partie non dotée d'armes nucléaires contribuerait à l'universalisation du Traité et à l'instauration de la confiance, en plus de rétablir la sécurité régionale et internationale, tout en favorisant la crédibilité du système international de désarmement et de non-prolifération. Israël est le seul pays du Moyen-Orient à n'avoir adhéré à aucun des trois traités relatifs aux armes de destruction massive.

L'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, en dépit des efforts inlassables déployés par le Groupe des États arabes et le Mouvement des pays non alignés, a eu des conséquences négatives, comme l'impasse actuelle s'agissant de débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive. Parmi les recommandations des conférences d'examen précédentes figuraient des mesures concrètes fondées sur les trois piliers du TNP en vue de la mise en œuvre

de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Le Groupe des États arabes a pris une décision courageuse et bien intentionnée d'élargir la portée des mesures de maîtrise des armements au Moyen-Orient pour y inclure d'autres armes de destruction massive en sus des armes nucléaires, en vue de réfuter le prétexte de dissuasion invoqué par une seule partie dans la région pour justifier sa détention d'armes nucléaires. Le Moyen-Orient serait ainsi la seule région à être exempte non seulement d'armes nucléaires, comme c'est le cas d'autres zones couvertes par des traités régionaux dans ce domaine, mais aussi de tous les types d'armes de destruction massive. Le Groupe des États arabes appelle à des efforts internationaux supplémentaires pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

À cet égard, il réaffirme l'importance que revêt la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera organisée par l'ONU en novembre et présidée par la Jordanie. Le but de la Conférence est la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous exhortons toutes les parties invitées à participer de bonne foi et à négocier un traité contraignant sur cette question pour contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et régionales.

M. Hwang (France) : Nous, États participants au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, sommes unis pour préserver les règles et normes internationales contre l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. Nous sommes déterminés à continuer de lutter contre la résurgence de l'emploi des armes chimiques et à prévenir l'impunité de ceux qui recourent à ces armes ou contribuent à leur mise au point.

Nous réaffirmons notre ferme appui à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). Nous appelons les quatre États restants à adhérer sans délai à la Convention. Nous réaffirmons également notre entière confiance dans l'impartialité, le professionnalisme et la capacité du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à mettre en œuvre les décisions prises et les tâches assignées par les États parties. Malgré l'absence d'accord sur un document

final lors de la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques, nous réaffirmons notre ferme volonté de travailler ensemble, au sein de l'OIAC, pour un monde sans armes chimiques.

Nous rappelons que notre Partenariat a été fondé le 23 janvier 2018 pour renforcer notre coopération en vue de protéger la CIAC. Quarante États de toutes les régions géographiques et de l'Union européenne ont adhéré au Partenariat à ce jour. Nos experts ont travaillé ensemble à plusieurs reprises et se réuniront à nouveau à Paris les 14 et 15 novembre. Les experts de nos pays respectifs continueront de travailler à la mise en œuvre d'une action pratique d'information et de sensibilisation.

En ce qui concerne les mesures prises par l'OIAC, les partenaires ont demandé et appuyé l'adoption par la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties, en 2018, de la décision intitulée « Contrer la menace que constitue l'emploi d'armes chimiques ». Nous saluons la détermination des États parties pour aider l'OIAC dans sa mission visant à mettre en place les dispositions pour identifier les auteurs de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, et nous nous félicitons de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Nous soulignons, comme autre conséquence de cette décision, la mise en œuvre par l'OIAC de l'arrangement visant à préserver et à autoriser l'échange d'informations avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. En ce qui concerne l'enquête, nous nous félicitons du rapport publié en juillet et du nouveau rapport publié en octobre sur les méthodes de travail et les outils de l'Équipe, et nous regrettons que la légitimité du mandat en vertu duquel le Secrétariat technique a été chargé d'établir l'Équipe d'enquête et d'identification soit remise en question sans fondement.

Nous condamnons également le manque de coopération auquel l'Équipe d'enquête et d'identification est confrontée. Nous condamnons le refus de la Syrie d'accorder l'accès à son territoire au chef de l'Équipe ainsi que l'accès aux informations confidentielles relatives à son programme chimique militaire. Nous prenons note avec préoccupation des conclusions de la mission d'établissement des faits sur l'utilisation d'armes chimiques à Latamné, à Saraqeb ainsi qu'à Douma. Nous estimons qu'il est fort probable que les forces

armées syriennes soient responsables de cette attaque, compte tenu notamment de l'utilisation antérieure d'armes chimiques par les forces armées syriennes. Nous condamnons l'utilisation d'articles d'information faux et fabriqués de toutes pièces ou d'autres outils de campagne de ce genre conçus pour créer délibérément de la désinformation sur l'utilisation des armes chimiques et pour éviter l'attribution et la responsabilité.

Nous continuons de condamner l'utilisation d'un agent neurotoxique à Salisbury le 4 mars 2018 et l'exposition accidentelle à Amesbury le 30 juin 2018, au Royaume-Uni, qui a entraîné la mort d'une personne, laissé plusieurs autres gravement malades et menacé la sécurité du grand public. Nous partageons l'analyse du Royaume-Uni selon laquelle il est hautement probable que la Russie soit responsable de l'attentat et qu'il n'existe aucune autre explication possible.

Nous appelons à l'élargissement du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et invitons tous les Membres de l'ONU à s'y joindre pour envoyer un message clair sur notre refus commun d'accepter l'impunité pour quiconque et sur notre engagement à mettre un terme à leur utilisation. Ma déclaration complète sera publiée sur PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Kempainen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de poser une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La lutte contre l'impunité et la réapparition des armes chimiques doit être au cœur de nos efforts durant cette session de la Première Commission. L'Union européenne consacrera beaucoup d'attention à cette question car elle appuie la mesure 9 du Programme de désarmement du Secrétaire général. Tout emploi d'armes chimiques, où que ce soit, quel que soit le moment, en toutes circonstances et par qui que ce soit, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, est inacceptable et contrevient aux normes et

au droit internationaux. Les responsables de l'utilisation de ces armes doivent rendre des comptes.

Nous demandons instamment à la République arabe syrienne d'honorer pleinement ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, de coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), de déclarer les armes chimiques qui sont toujours en sa possession et de détruire son programme d'armes chimiques complètement et de façon irréversible. Nous tenons à souligner que nous avons pleinement confiance dans le professionnalisme, l'impartialité et l'objectivité de l'OIAC. Nous nous félicitons de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification et nous félicitons le Secrétariat technique de l'OIAC des progrès accomplis à ce jour.

En outre, l'Union européenne participe activement aux travaux du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et a créé un régime de sanctions spécifique pour lutter contre la prolifération et l'emploi d'armes chimiques.

L'Union européenne apporte un appui conséquent aux activités de l'OIAC, avec des contributions volontaires qui s'élèvent à 57 millions d'euros depuis 2004. Nous appelons une fois de plus les États qui n'ont pas encore adhéré à la Convention sur les armes chimiques – la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte, Israël et le Soudan du Sud – à le faire sans plus attendre.

La situation financière de la Convention sur les armes biologiques reste extrêmement précaire. Nous exhortons une fois de plus tous les États à honorer leurs obligations financières. Nous réitérons notre ferme appui à la Convention, qui représente la norme mondiale en matière de lutte contre les armes biologiques, et nous voulons mettre en exergue les efforts de longue date que déploie l'Union européenne en vue de renforcer cette importante convention. L'Union européenne et ses États membres s'emploient également à renforcer les capacités opérationnelles du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines. Nous soulignons l'importance capitale que revêtent toujours la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs

vecteurs au Moyen-Orient. L'Union européenne souligne la nécessité de veiller à ce que l'Iran applique les dispositions de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2231 (2015), qui stipule que l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques.

Les tirs répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée font peser une grave menace sur la paix et la sécurité régionales et internationales et violent de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à cesser immédiatement tous ses tirs et à respecter pleinement l'ensemble de ses obligations et de ses engagements internationaux. L'Union européenne rappelle que tous les États Membres sont tenus de mettre en place des restrictions visant les activités illégales de la République populaire démocratique de Corée et doivent faire tout leur possible pour endiguer la prolifération des articles et des technologies qui pourraient contribuer aux programmes d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive ou de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

L'Union européenne et ses États membres appuient fermement le Code de conduite de La Haye. Nous appelons tous les États, en particulier ceux qui ont des activités importantes en matière de missiles balistiques ou de lanceurs spatiaux, à adhérer au Code. L'Union européenne appuie aussi fermement le Régime de contrôle de la technologie des missiles et d'autres régimes de contrôle des exportations. Une version intégrale de cette déclaration sera disponible en ligne.

M. Baumann (Suisse) : Les armes chimiques et biologiques représentent une grave menace pour la sécurité internationale et la sécurité humaine. Il est crucial que l'interdiction universelle de ces armes soit respectée et que tous les États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent sans délai à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Il est également fondamental que tous les États respectent les règles et se conforment pleinement aux dispositions des deux Conventions.

Ces sept dernières années, l'interdiction des armes chimiques a été remise en question par une utilisation répétée de ces dernières. La Suisse condamne avec la plus grande fermeté tout emploi d'armes chimiques et souligne une fois encore que leur

usage est interdit en toutes circonstances. Nous tenons à répéter que les violations de l'interdiction des armes chimiques ne sauraient être tolérées, qu'elles doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et que des mesures appropriées doivent être prises pour assurer le respect de la Convention et faire en sorte que les auteurs aient à répondre de leurs actes.

Le Gouvernement suisse a soutenu l'établissement, au sein de l'Organisation pour interdiction des armes chimiques (OIAC), d'un mécanisme ayant pour fonction d'identifier l'origine des armes chimiques utilisées, ainsi que les parties responsables. Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en place de l'Équipe d'enquête et d'identification. Pour assurer l'efficacité de l'Équipe, nous devons maintenir notre soutien politique et financier à l'OIAC. La Suisse défend pleinement le mandat de l'Équipe d'enquête et d'identification et n'a absolument aucun doute quant à sa légalité et à sa légitimité. La contribution financière volontaire que nous avons versée à l'Équipe plus tôt cette année constitue un signe de notre soutien à son égard. Nous avons également apporté un soutien financier au processus visant à tirer les enseignements de la deuxième phase du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Nous souhaitons réaffirmer la confiance totale que la Suisse accorde à l'OIAC pour son travail et ses constatations. Cette dernière a toujours accompli ses tâches de manière professionnelle, impartiale et en respectant strictement son mandat, que ce soit dans le cadre de la Mission d'établissement des faits, de l'Équipe d'évaluation des déclarations ou du Mécanisme d'enquête conjoint.

La Convention sur les armes chimiques doit rester pertinente dans un contexte en évolution et à la lumière des progrès technologiques. À cette fin, la Suisse est convaincue qu'il est nécessaire d'aborder la question de l'utilisation par aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central à des fins de maintien de l'ordre. Un nombre croissant d'États parties craignent qu'une inaction persistante sur cette question importante ne remette en question l'objet et le but de la Convention. Après plus d'une décennie d'efforts de sensibilisation et d'information et trois conférences d'examen qui ne sont pas parvenues à un accord sur la question, il est grand temps que les organes décisionnels de l'OIAC agissent. C'est pourquoi l'Australie, les États-Unis et la Suisse ont entamé un processus visant à aboutir à une décision qui reflète nos préoccupations et permette la tenue d'un débat politique.

La version intégrale de la déclaration de la Suisse, qui fait également état de considérations sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques, se trouve sur PaperSmart.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.10.

M. Broilo (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Dans ce débat thématique, la Pologne accorde traditionnellement une grande attention aux questions liées à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous restons attachés à la mission principale de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et continuons d'appuyer ses efforts. Étant donné l'utilisation répétée d'armes chimiques, le fondement même de la CIAC, à savoir l'interdiction complète des armes chimiques, est mis à mal, ce qui soulève des questions quant à l'intégrité de la Convention, à la crédibilité de l'OIAC et à leur avenir. Le consensus à l'OIAC a été brisé et nous sommes encore loin de pouvoir le rétablir. La Conférence d'examen des États parties à la CIAC de l'année dernière a confirmé cette perception. En dépit d'amples consultations et des meilleurs efforts déployés par l'OIAC, l'évaluation de ses activités n'a pas fait consensus ces dernières années et aucune orientation claire ne lui a été fournie quant à son développement. Ce contexte défavorable ne saurait être une excuse à l'inaction. L'OIAC doit être capable de remplir ses fonctions essentielles et de s'adapter à l'évolution des conditions de sécurité. C'est pourquoi la Pologne soutient les efforts menés par l'OIAC pour appliquer la décision globale prise en juin dernier concernant la menace que représente l'utilisation d'armes chimiques. Il s'agit d'un message adressé à ceux qui utilisent des armes chimiques, leur signifiant que leurs actes inacceptables ne seront pas tolérés et qu'ils devront rendre des comptes.

C'est dans ce contexte difficile que la Pologne, comme les années précédentes, présente le projet de résolution intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction » (A/C.1/74/L.10). Ce projet a pour principal objectif d'affirmer le soutien fort et clair de la communauté internationale à la CIAC et à l'OIAC. La Pologne a mené un processus ouvert, inclusif et

transparent à cet égard à La Haye et à New York, et nous remercions toutes les délégations de leur coopération.

Cette année, la Pologne a dû à nouveau faire face à des points de vue fondamentalement divergents, contradictoires et mutuellement exclusifs. En tant qu'unique auteur du projet de résolution, la Pologne a fait tout son possible pour fournir un texte basé sur les faits et actualisé. En nous appuyant sur les travaux en cours à l'OIAC, nous avons rendu compte de manière équilibrée des questions essentielles pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, mais nous n'avons pas caché les principaux défis auxquels se heurte la Convention. La Pologne espère que la Commission adoptera le texte du projet de résolution.

Le texte intégral de notre déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La préservation de la norme internationale contre l'utilisation d'armes chimiques continue d'être un défi redoutable à chaque nouvelle allégation, chaque nouvelle attaque odieuse et chaque nouveau massacre insensé perpétré par le régime d'Assad à l'encontre du peuple syrien. Le mois dernier, le Secrétaire d'État des États-Unis Mike Pompeo a mis en exergue la conclusion à laquelle était parvenu notre gouvernement, à savoir que le régime avait de nouveau utilisé des armes chimiques, lors d'une attaque le 19 mai dans la province de Lattaquié, en Syrie. Il est impératif que la communauté internationale s'oppose à l'utilisation d'armes chimiques, faute de quoi elle risque de les normaliser.

C'est précisément la raison pour laquelle le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'appui qui doit lui être apporté restent un élément essentiel de la préservation de la norme mondiale contre l'utilisation des armes chimiques et la plate-forme idéale pour faire face aux menaces et aux défis futurs. Dans cette optique, la vingt-quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques (CIAC) de l'OIAC, en novembre, offre une occasion rare et importante d'ajouter les substances chimiques de la famille « Novitchok » à l'annexe de la CIAC consacrée aux produits chimiques. Ces agents n'ont d'autre emploi que celui de blesser ou de tuer, comme on l'a vu dans les villes de Salisbury et d'Amesbury au Royaume-Uni. Nous appelons les États parties à appuyer cet ajout.

Il est également temps de prendre des mesures concrètes pour faire face à la menace que représentent les produits chimiques agissant sur le système nerveux central, comme le fentanyl. Vingt-quatre pays, dont les États-Unis, ont parrainé un projet de décision qui indiquerait clairement que l'utilisation par aérosol de produits chimiques agissant sur le système nerveux central n'est pas conforme aux « fins non prohibées » prévues pour le maintien de l'ordre. Nous appelons les États parties à appuyer le projet de décision. En tant qu'États parties, nous ne pouvons pas consentir au non-respect de la CIAC. Nous devons faire part de nos préoccupations et les traiter en conséquence.

D'autres défis à la non-prolifération et au désarmement sont moins saisissants, mais restent graves. Des mesures pratiques pourraient être prises dès à présent pour renforcer la Convention sur les armes biologiques (CIAB), et elles recueillent déjà une large adhésion. Cependant, un petit nombre d'États parties ont bloqué à plusieurs reprises ces efforts, insistant sur le fait que la seule voie à suivre est de reprendre les négociations sur un protocole à la Convention. Nous pourrions être en train de renforcer la mise en œuvre, d'assurer les moyens de fournir une assistance rapide et efficace en cas d'épidémie intentionnelle et d'améliorer la coopération internationale, mais nous ne le faisons pas. Les États-Unis appellent ceux qui font entrave à toute progression à rejoindre les efforts visant à réunir le consensus autour de ces mesures. Ceux qui continuent à plaider pour un nouvel instrument juridique ont le droit de le faire, mais ils devraient cesser de paralyser la CIAB.

L'autre grand défi que doit relever la CIAB réside dans sa situation financière précaire. Les mesures adoptées en décembre ont été utiles, mais la seule solution durable serait que les États parties versent leurs contributions financières à temps et dans leur intégralité. Ceux qui ont des arriérés de paiement devraient régler leurs dettes sans délai, et ceux qui en ont la capacité financière devraient envisager de contribuer au nouveau Fonds de roulement.

M. Gorman (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, et je voudrais faire certaines observations supplémentaires à titre national.

L'interdiction pure et simple des production et utilisation des armes chimiques et biologiques reste un pilier central du droit international et du système

international fondé sur des règles. Le fait que des armes chimiques continuent d'être utilisées montre que certains sont toujours prêts à fouler aux pieds les normes d'un comportement civilisé. Nous condamnons toute utilisation d'armes chimiques ou biologiques. Nous devons tous nous efforcer de reléguer ces armes odieuses au passé. Pour garantir l'établissement des responsabilités et dissuader leur utilisation future, il est crucial d'identifier les auteurs d'attaques à l'arme chimique.

Or la Russie continue d'empêcher que le Conseil de sécurité prenne des mesures efficaces pour mener des enquêtes et traduire en justice les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Le vote catégorique de l'an dernier, qui a permis à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'attribuer la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, souligne la détermination de la communauté internationale à renforcer cette norme. Nous exhortons tous les États à respecter la Convention sur les armes chimiques au titre de leurs responsabilités en tant que signataires, et à contribuer à renforcer les capacités de l'OIAC, qui a pour mandat de protéger cette importante convention.

La Convention sur les armes biologiques est la pierre angulaire du régime international d'interdiction des armes biologiques. Nous accueillons favorablement l'adhésion de la Tanzanie, qui a déposé son instrument de ratification à Londres le 14 août, et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à lui emboîter le pas. Nous devons également continuer à promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention dans son intégralité. Le Royaume-Uni s'est félicité de l'accord obtenu, lors de la Réunion des États parties en 2018, sur les mesures visant à atténuer la crise financière de la Convention et à assurer la stabilité de l'Unité d'appui à l'application. Le Royaume-Uni appelle également à une coopération internationale plus poussée pour mettre en place et pérenniser le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, seul outil international permettant d'enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes biologiques.

Enfin, le Royaume-Uni salue le rôle central que joue la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité pour empêcher que des armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs, ainsi que les matières connexes, ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment des terroristes.

L'adoption de la résolution 2325 (2016) par le Conseil de sécurité a marqué la révision la plus significative des résultats obtenus grâce à la résolution 1540 (2004) en ses presque 15 années d'histoire, et constitue un exemple encourageant du consensus du Conseil sur les questions de non-prolifération. Nous devons continuer à promouvoir son application effective si nous voulons lutter contre la menace que continuent de faire peser les acteurs non étatiques, notamment les terroristes.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vais prononcer une version condensée de la déclaration préparée au titre de ce groupe de questions. Le texte intégral en sera disponible sur PaperSmart.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a souligné l'importance vitale du désarmement nucléaire. L'adoption, en 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a signé une étape historique, car il assimile les armes nucléaires – les armes de destruction massive les plus répandues, qui contreviennent aux principes d'humanité fondamentaux et au droit international humanitaire – aux autres armes de destruction massive, et instaure une règle coutumière importante dans le droit international.

En dépit des tensions et de l'instabilité chroniques au Moyen-Orient, et malgré les guerres consécutives qui nous ont été infligées pendant plus de 40 ans, l'Égypte a fait la preuve de ses bonnes intentions en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et en respectant toutes ses obligations au titre dudit Traité. Elle s'est également jointe au consensus de 1995 sur la décision de proroger le Traité, au motif que l'ensemble des mesures de prorogation comprenait une résolution, qui n'a toujours pas été appliquée, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

L'Égypte demande que des mesures rapides, concrètes et sérieuses soient prises pour remédier au grave déséquilibre en matière de sécurité au Moyen-Orient, qui résulte de l'obstruction continue, par une partie, des efforts visant à débarrasser la région des armes de destruction massive. La première de ces mesures tant attendues passe par une participation sérieuse et animée de bonnes intentions à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, prévue en novembre.

L'Égypte est opposée à l'emploi de toutes les armes de destruction massive, par quelque partie que ce soit et quelles que soient les circonstances, et nous avons toujours prouvé notre crédibilité à ce sujet. À cet égard, je tiens à souligner la contradiction manifeste dans les positions de certains États qui ont appelé à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et ont demandé à divers autres États d'y adhérer, mais n'incitent pas Israël à rejoindre le TNP. Ils sont réticents à l'idée d'appuyer la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, au prétexte que les conditions politiques et de sécurité dans la région ne sont pas réunies. Nombre de ces États possèdent eux-mêmes l'arme nucléaire ou bénéficient d'un parapluie nucléaire, alors même qu'ils prétendent que le contexte international n'est pas propice à progresser sur la voie de l'élimination des armes nucléaires.

Nous tenons à rappeler à ces États que les principes humanitaires sont indivisibles et que la sécurité de certains États n'est pas plus importante que celle d'autres pays, car tous sont égaux en droits et en souveraineté. Nous leur conseillons de reconsidérer leurs positions, car elles ne font que refléter un double langage flagrant.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Les conventions sur l'interdiction des armes biologiques et chimiques – la Convention sur les armes biologiques (CIAB) et la Convention sur les armes chimiques (CIAC) – sont des piliers importants du dispositif de sécurité internationale. Elles ont apporté d'importantes contributions à l'objectif de désarmement général et complet en instaurant l'interdiction pure et simple de deux catégories entières d'armes de destruction massive.

Nous saluons la contribution de la CIAB à la sécurité mondiale, ainsi que le potentiel qu'elle recèle s'agissant de promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques des sciences de la vie. Le Pakistan estime que la méthode la plus efficace pour renforcer la CIAB passe par la conclusion d'un protocole juridiquement contraignant qui couvrirait tous les articles de la Convention et comprendrait un mécanisme multilatéral de vérification. Sans préjudice de la priorité que nous accordons à la conclusion d'un tel protocole, nous poursuivons des échanges constructifs avec la communauté de la CIAB pour envisager les options propices au progrès dès lors que le consensus est possible. Nous prenons une part

active à ses réunions, y compris pendant le programme intersessions actuel. Cette année, le Pakistan a eu l'honneur de présider la réunion d'experts de la CIAB consacrée aux mesures d'assistance, de préparation et d'intervention. Le Pakistan considère le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines comme un important outil opérationnel d'enquête. Cela étant, ni ledit Mécanisme ni les mesures de confiance prises volontairement ne sauraient se substituer à la nécessité d'un mécanisme de vérification dédié à la Convention.

Le Pakistan reste pleinement attaché à la Convention sur les armes chimiques et continue de prendre une part active et constructive aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous sommes fermement convaincus qu'il faut préserver l'efficacité, l'objectivité et la crédibilité de son régime de vérification. Il convient d'éviter de dénaturer le mandat de l'OIAC, car cela pourrait la rendre vulnérable aux manœuvres politiques. Nous espérons renouer avec la pratique qui consiste à prendre des décisions par consensus sur les questions liées à la CIAC, et ce, aussi bien à l'Assemblée générale qu'à l'OIAC.

Le Pakistan condamne l'utilisation des armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. Les responsables de tels actes doivent être identifiés et traduits en justice. S'agissant de traiter des cas d'emploi d'armes chimiques, l'OIAC doit s'acquitter de son rôle dans le strict respect de la Convention, qui définit sans ambiguïté les attributions du Secrétariat technique. Étendre le mandat du Secrétariat pour y inclure l'établissement des responsabilités est incompatible avec le caractère technique de son travail. Il appartient aux États parties d'examiner les questions ayant trait à l'établissement des responsabilités à la lumière des conclusions techniques du Secrétariat. L'OIAC doit être renforcée pour qu'elle puisse relever les défis actuels et futurs dans le cadre de la Convention, tout en accordant la priorité à la destruction complète des armes chimiques déclarées et abandonnées.

Parallèlement à la menace de l'emploi d'armes chimiques et biologiques par des États, il faut également lutter efficacement contre l'utilisation de ces armes par des acteurs non étatiques. Les rapports complets du Pakistan au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) contiennent une matrice

détaillée de l'ensemble des mesures prises par mon pays à cet égard, y compris les procédures, mécanismes et lois, ainsi que des précisions sur leur mise en œuvre. Le Pakistan, qui a toujours été un partenaire dans le cadre des activités de non-prolifération au niveau mondial, a créé un régime élaboré de contrôle des exportations en harmonie avec les régimes internationaux pertinents, y compris celui du Groupe de l'Australie. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Incarnato (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques observations à titre national.

L'Italie reste pleinement attachée à une action multilatérale efficace contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui fait peser une menace croissante sur la paix et la sécurité internationales. La sécurisation des matières sensibles, notamment pour que les réseaux terroristes n'y aient pas accès, et la mise en place de contrôles efficaces des exportations restent des défis majeurs. Ces défis soulignent la nécessité d'une mise en œuvre universelle et efficace de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et de la Convention sur les armes biologiques. Nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties à ces Conventions à les ratifier ou à y adhérer sans délai ni conditions.

L'Italie demeure fermement déterminée à appuyer la CIAC et les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et nous réaffirmons l'importance que revêt le strict respect de la CIAC et du Protocole de Genève de 1925. La communauté internationale a une responsabilité partagée de faire respecter l'interdiction des armes chimiques et d'appuyer le régime international de non-prolifération chimique, qui est d'une importance vitale pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes vivement préoccupés par les nombreux cas d'utilisation d'armes chimiques ces dernières années. Nous condamnons leur utilisation dans les termes les plus fermes par quiconque, en tout lieu, à tout moment et en toutes circonstances. Nous devons réagir face à cette tendance alarmante, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son programme de désarmement, en veillant à ce que les auteurs de ces actes répondent de leurs actes et en continuant d'adopter une position claire contre l'impunité de ces crimes odieux. Pour ces

raisons, l'Italie participe au Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Nous nous félicitons de la décision prise en juin 2018 lors de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la CIAC et du lancement des travaux de l'Équipe d'enquête et d'identification, créée au sein du Secrétariat technique de l'OIAC pour identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous voudrions également indiquer que nous sommes favorables à ce que la mission d'établissement des faits de l'OIAC continue ses enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques. Nous exhortons la Syrie à honorer ses obligations en tant qu'État partie à la CIAC et à coopérer pleinement avec l'OIAC, notamment avec son Équipe d'évaluation des déclarations et son Équipe d'enquête et d'identification, afin de régler toutes les questions en suspens concernant la mise en œuvre de la Convention.

La Convention sur les armes biologiques revêt la plus haute importance, tout comme la nécessité de renforcer le dispositif international régissant les armes biologiques. Elle opère dans un environnement très dynamique caractérisé par des progrès scientifiques et techniques rapides. Il est donc essentiel de lui fournir les outils et procédures nécessaires pour qu'elle puisse répondre plus rapidement aux nouveaux besoins et défis.

Enfin, l'Italie reste profondément préoccupée par le risque croissant que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment les réseaux terroristes.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne.

La Convention sur les armes biologiques reste un pilier important du dispositif international de maîtrise des armements et de non-prolifération des armes de destruction massive. Il faut suivre de près les progrès rapides en matière de biotechnologie et de sciences de la vie en raison de leur double usage potentiel. C'est la principale recommandation issue de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Berlin en mars sur le thème « Encadrer la technologie. Repenser la maîtrise des armements ». En conséquence, sur la base des suggestions d'autres pays, l'Allemagne a proposé qu'un forum consultatif composé d'experts en sciences et technologies soit créé sous les auspices de la Convention sur les armes biologiques.

La Convention sur les armes chimiques est la convention relative au désarmement la plus efficace au monde, mais elle est sous pression. L'interdiction mondiale d'emploi des armes chimiques a été violée de manière flagrante à de nombreuses reprises par la Syrie, ainsi que dans le cadre de tentatives d'attentat contre des civils au Royaume-Uni. Ces actes ne peuvent pas rester sans conséquences. Nous devons faire respecter les règles que nous avons fixées, qui consistent notamment à identifier ceux qui enfreignent la Convention sur les armes chimiques et à les contraindre à répondre de leurs actes. Aucun gouvernement ou groupe d'acteurs non étatiques ne doit utiliser des armes chimiques en pensant que de tels actes resteront impunis. Par conséquent, nous appuyons résolument le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et nous appelons les États à participer activement à cette alliance. La création par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de l'Équipe d'enquête et d'identification, conformément aux décisions des États parties, est un grand pas en avant. Nous attendons avec intérêt le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification d'ici la fin de l'année.

Nous tenons à exprimer notre soutien ferme et constant à l'OIAC, notamment à ses missions concernant la Syrie. Nous restons pleinement engagés à soutenir les efforts que déploie l'OIAC pour coopérer avec la Syrie, et nous exhortons une fois encore la Syrie à coopérer pleinement. L'Allemagne se félicite du dialogue structuré engagé entre le Directeur général de l'OIAC et le Gouvernement syrien sur les questions qui restent en suspens. Il est grand temps que la Syrie déclare l'intégralité de son programme d'armes chimiques et le démantèle sous le contrôle de l'OIAC.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/74/L.16.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes constitue un grave problème de sécurité pour la communauté internationale. Le projet de résolution de l'Inde, intitulé « Désarmement général et complet : mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » (A/C.1/74/L.16), adopté pour la première fois en 2002, fait toujours l'objet d'un consensus et bénéficie d'un appui croissant tant à la Première Commission qu'à l'Assemblée générale. Cette année, nous présentons encore une fois ce projet de résolution, et nous espérons

qu'il continuera de bénéficier d'un appui ferme de la part de tous les États Membres.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) est un traité de désarmement unique en son genre qui prévoit l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, l'Inde est le deuxième pays du monde qui possède le plus grand nombre d'installations chimiques déclarées, fait partie des pays qui font l'objet d'un plus grand nombre d'inspections industrielles par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et a un bilan irréprochable en matière d'inspections à des fins de vérification. Afin d'atteindre les objectifs de la CIAC, il est essentiel de s'attaquer aux nouveaux défis qui apparaissent dans un environnement mondial en constante évolution. À cet égard, ma délégation partage les préoccupations concernant les allégations et les cas d'utilisation d'armes chimiques, y compris par des acteurs non étatiques, en particulier les groupes terroristes dans diverses régions du monde. L'Inde a toujours soutenu que toutes les enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques devaient être menées dans le strict respect des dispositions de la Convention.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes biologiques, qui est le premier traité de désarmement interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive. Elle est résolue à améliorer l'efficacité de la Convention et à renforcer sa mise en œuvre. L'absence d'un protocole global permettant de renforcer la mise en œuvre de tous les aspects de la Convention a créé des lacunes dans ce domaine. Tout en reconnaissant qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de consensus sur l'ouverture de négociations sur un protocole juridiquement contraignant, l'Inde est fermement convaincue que la viabilité à long terme de la Convention doit être étayée par des mesures juridiquement contraignantes, sur la base de la confiance de tous les États parties dans la Convention. Nous estimons que le processus intersessions, tel qu'établi par la Réunion des États parties en 2017 sous la présidence de l'Inde, a contribué grandement au renforcement de la Convention. Nous espérons que les travaux de fond menés durant la période intersessions permettront d'obtenir des résultats positifs à la neuvième Conférence d'examen en 2021. Le texte intégral de ma déclaration sera publié sur PaperSmart.

M^{me} Reyes (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations prononcées par les représentants de la République démocratique

populaire lao, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les Philippines voudraient exprimer leur attachement à trois instruments relatifs aux armes de destruction massive, à savoir la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La mise en œuvre globale de ces instruments peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et constitue une réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son Programme de désarmement en vue d'établir des liens entre le désarmement et le développement.

Les Philippines jouent un rôle actif dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Il importe de garantir la viabilité financière de la Convention et de discuter, dans le cadre du processus intersessions, des mesures qui permettront de renforcer la coopération, la préparation, les interventions et l'aide au niveau international, mais aussi de promouvoir le renforcement des synergies entre les organisations internationales et régionales compétentes. Les Philippines appuient tous les efforts visant à faciliter l'obtention de résultats concrets à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques en 2021.

En ce qui concerne la CIAC, les Philippines sont attachées à une mise en œuvre complète, efficace et non discriminatoire de la Convention. L'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, à quelque moment que ce soit, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, est inacceptable et constituerait une violation du droit international. Les Philippines appuient les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et honorent leurs obligations. Nous poursuivons nos efforts en vue de promulguer des lois nationales pour la mise en œuvre de la CIAC et de renforcer nos capacités pour pouvoir faire face à toute attaque chimique, en créant des unités chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires supplémentaires, en formant du personnel et en mettant à disposition le matériel nécessaire. Les Philippines sont conscientes de l'importance des programmes de renforcement des capacités, en particulier en coopération avec l'OIAC, qui leur permettent de réagir rapidement et de fournir l'assistance nécessaire face à la menace ou à l'emploi d'armes chimiques.

Les Philippines continuent d'accueillir l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne en Asie du Sud-Est, ce qui montre notre détermination à renforcer nos moyens de défense contre d'éventuels attentats terroristes dans le pays et dans la région. Nous avons également mis en œuvre un plan d'action national concernant les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour renforcer nos capacités en matière de prévention, de préparation et de réaction face aux risques associés aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Les Philippines sont profondément préoccupées par l'existence et la prolifération d'autres armes de destruction massive, en particulier les armes biologiques et chimiques, qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous appelons les États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention sur les armes biologiques et la CIAC à le faire sans plus attendre, car l'universalité est cruciale à leur réussite.

M. Omarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques sont des instruments juridiques internationaux essentiels qui guident les efforts multilatéraux visant à l'élimination totale de types spécifiques d'armes de destruction massive. Elles contiennent des directives visant à garantir un contrôle international strict et efficace, qui permettra de réaliser l'objectif d'un désarmement général et complet.

Nous continuons d'appuyer l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques. Chaque nouvelle adhésion contribue à renforcer la norme mondiale contre les armes biologiques et à toxines, réduisant ainsi le risque de leur prolifération. L'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de vérification efficaces et coordonnés garantissent le respect des dispositions de la Convention, afin que le régime puisse fonctionner efficacement et pleinement.

Le Kazakhstan honore ses obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dont une des exigences principales est la mise en place d'un système efficace de contrôle des exportations pour le transfert des biens et technologies. Les normes que nous avons élaborées sont conformes aux exigences les plus strictes.

Le Kazakhstan estime que la CIAC et l'ensemble de ses dispositions sur les préoccupations relatives à l'emploi présumé d'armes chimiques constituent une priorité absolue. Toute utilisation d'armes chimiques est un acte totalement inhumain et ne saurait être justifiée. Nous réaffirmons la nécessité d'aborder ce problème sous l'angle du droit international, avec impartialité et en toute transparence. Les efforts visant à renforcer la Convention doivent être exclusivement basés sur des amendements apportés à la Convention pour qu'ils puissent recevoir un large appui à l'échelle mondiale. Nous appelons les pays qui possèdent des armes chimiques à honorer leurs obligations en vertu des dispositions de la Convention et à détruire leurs arsenaux dans les délais prévus. Nous appelons également tous les autres États qui possèdent des armes chimiques à les éliminer et à adhérer immédiatement à la Convention, sans conditions préalables.

Pour contribuer aux initiatives mondiales de non-prolifération, le Kazakhstan a mis en place un système efficace de contrôle des exportations fondé sur les régimes internationaux, notamment celui du Groupe de l'Australie. La communauté internationale peut compter sur le plein engagement, la volonté politique et les ressources - en termes de compétences humaines et dans d'autres domaines - de notre pays en vue de garantir le bien-être et la sécurité des personnes dans un monde pacifique.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba réitère son appui à l'interdiction et à l'élimination totales et complètes, de manière transparente, vérifiable et irréversible, de toutes les armes de destruction massive, qui constituent la seule garantie absolue contre l'acquisition et l'utilisation de ces armes. Notre pays est un État partie à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques et se conforme strictement à leurs dispositions. Cuba ne possède pas, et n'a pas l'intention de posséder, aucun type d'armes de destruction massive et rejette fermement l'utilisation de ces armes par tout acteur et en toutes circonstances.

Nous regrettons que la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques n'ait pas abouti à l'adoption d'un rapport final. Nous rejetons également les approches sélectives, subjectives et politiquement motivées en

ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et la création de mécanismes en dehors de son champ d'application, qui modifient le mandat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Si nous voulons réaliser les objectifs et appliquer les principes de la Convention sur les armes chimiques, nous devons éliminer d'urgence toutes les catégories d'armes chimiques. Nous appelons les États-Unis, le seul pays qui possède de telles armes et qui n'a pas achevé la destruction de ses stocks déclarés, à mener à bien ce processus dans les plus brefs délais sous vérification internationale. En outre, il est urgent de parvenir à la mise en œuvre pleine, efficace et non discriminatoire de l'article XI de la Convention, sur le développement économique et technologique, sur la base d'un plan d'action.

Le seul moyen efficace et durable de renforcer la Convention sur les armes biologiques et de garantir sa mise en œuvre globale et équilibrée est d'adopter un protocole juridiquement contraignant qui interdit ces armes et prévoit un mécanisme de vérification. Si les États-Unis ne s'y étaient pas fermement opposés en 2001, nous serions aujourd'hui dotés de cet instrument. La mise en œuvre pleine, efficace et non discriminatoire de l'article X de la Convention sur les armes biologiques, qui porte sur la coopération internationale à des fins pacifiques, reste également une tâche en suspens, prioritaire et urgente. Cuba rejette les restrictions qui empêchent de procéder à un échange aussi large que possible de matières, d'équipement et de technologies pour mener des activités chimiques et biologiques à des fins pacifiques, en particulier pour les pays en développement, conformément aux dispositions des conventions internationales pertinentes, et exige leur levée immédiate. Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est un exemple clair à cet égard.

Enfin, nous réitérons qu'aucune mesure adoptée par le Conseil de sécurité, ni aucune initiative sélective ou discriminatoire promue par des groupes de pays en dehors du cadre multilatéral, ne peut porter atteinte au rôle central de l'Assemblée générale et des traités multilatéraux pertinents en matière de désarmement.

M. Leopoldino (Brésil) (*parle en anglais*) : La Convention sur les armes chimiques (CIAC) est l'étalon-or des régimes multilatéraux sur les armes de destruction massive. Elle a établi une interdiction complète, juridiquement contraignante et non discriminatoire et est dotée d'un mécanisme de vérification complet et

efficace. Il est donc regrettable que les interdictions énoncées dans la Convention aient été remises en cause ces dernières années par l'utilisation répétées de substances chimiques comme armes, notamment dans le conflit en Syrie. Le Brésil condamne sans équivoque et avec force l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et quelles qu'en soient les circonstances.

Le Brésil regrette également que les divergences politiques sur le besoin de plus de clarté et de responsabilité dans les utilisations récentes d'armes chimiques aient érodé la culture du consensus au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), en particulier au sein du Conseil exécutif. Nous espérons que cette culture pourra être restaurée. En ce qui concerne les préparatifs pour la mise en place d'une Équipe d'enquête et d'identification au sein de l'OIAC, le Brésil souligne le besoin d'impartialité, d'équilibre et d'exhaustivité, autant d'exigences essentielles pour que les auteurs de violations de la CIAC rendent véritablement des comptes. Nous attendons de l'Équipe d'enquête et d'identification qu'elle serve non seulement de mécanisme pour lutter contre les menaces actuelles résultant de l'utilisation d'armes chimiques, mais aussi d'outil efficace pour prévenir la résurgence du développement, de la production, du stockage et de l'utilisation de produits chimiques comme outils de guerre.

Au sein de l'OIAC, le Brésil est à la fois promoteur et bénéficiaire d'initiatives de renforcement des capacités et de coopération internationale. À cet égard, notre délégation souhaite appeler l'attention sur la tenue à Rio de Janeiro, en juin, d'un exercice d'assistance et de protection contre les armes chimiques pour les premiers intervenants d'Amérique latine et des Caraïbes. L'exercice a été organisé conjointement par l'OIAC et le Gouvernement brésilien et visait à mettre à profit les compétences acquises par les participants aux formations de base et de perfectionnement organisées au Panama et en Argentine au début de l'année.

Le Brésil réaffirme son plein soutien à la Convention sur les armes biologiques. Nous sommes à mi-chemin du parcours qui nous sépare de la neuvième Conférence d'examen qui se tiendra en 2021. À notre avis, les discussions menées dans le cadre du programme intersessions devraient avoir pour objectif de définir pour la Conférence d'examen un ensemble de négociations visant spécifiquement à renforcer le cadre institutionnel de la Convention par un instrument juridiquement contraignant assorti d'un régime de

vérification. Les percées scientifiques et technologiques dans les sciences de la vie se produisent maintenant à un rythme effréné, ce qui augmente le risque d'utilisation malveillante ou militaire des agents biologiques. Cela est particulièrement troublant étant donné que les armes biologiques sont les armes de destruction massive les moins réglementées. Nous devons faire preuve de détermination afin de lutter contre ces menaces de manière proactive et préventive.

M. Dom (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais également souligner les points suivants à titre national. Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

La présente session de la Première Commission se déroule dans un contexte particulièrement difficile, marqué par une détérioration importante du climat mondial en matière de sécurité. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs reste un défi majeur pour la communauté internationale et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Dans le même temps, l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération, dont l'objectif est d'empêcher la prolifération de ces armes inhumaines, est de plus en plus menacée d'érosion.

En tant que fervent défenseur de la Convention sur les armes chimiques, la Slovaquie est particulièrement préoccupée par l'utilisation répétée d'armes chimiques. Nous sommes également profondément troublés par les efforts visant à saper le travail impartial et hautement professionnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de son secrétariat technique, notamment par la désinformation et les cyberattaques. À cet égard, la position de la Slovaquie reste claire et ferme. Toute utilisation d'armes chimiques par quiconque, en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit, est inacceptable. Il s'agit d'une violation du droit international qui doit être condamnée par tous dans les termes les plus énergiques possibles. Les responsables, qu'ils soient des acteurs étatiques ou non étatiques, doivent répondre de leurs actes et être traduits en justice. Nous soulignons l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale de la Convention par toutes les parties.

La Slovaquie se félicite de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui renforce le rôle que joue l'OIAC dans la supervision de la mise en œuvre de l'interdiction des armes chimiques. Nous appuyons pleinement le travail en cours de l'Équipe

d'enquête et d'identification et appelons la Syrie à coopérer pleinement avec elle. La Slovaquie continue également à honorer ses engagements envers l'OIAC par des contributions concrètes sous forme de cours de formation pour les inspecteurs du Secrétariat technique et les experts nationaux des États membres de l'OIAC, organisés au Centre national slovaque de formation aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Zemianske Kostofany. Nous sommes également heureux d'avoir pu contribuer à hauteur de 30 000 euros au nouveau laboratoire de l'OIAC. La Slovaquie est par ailleurs membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques dont elle soutient les efforts.

La Slovaquie considère que la Convention sur les armes biologiques (CIAB) est un pilier important de l'architecture de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes préoccupés par les problèmes financiers dont continue de pâtir la CIAB dus à l'accumulation des arriérés et au retard de paiement des contributions de plusieurs États parties. Nous exhortons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter sans plus tarder de leurs obligations financières.

M. Groome (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous partageons l'opinion de nombreux États ici présents, selon laquelle les armes de destruction massive n'ont pas leur place dans notre monde. La présence de ces armes n'offre rien à la paix et à la sécurité internationales, et le risque que des acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive les rend encore plus dangereuses. Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires sont des instruments clefs dans les efforts menés par la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt de toutes les armes de destruction massive. Nous appelons tous les États qui n'ont pas encore adhéré à ces instruments internationaux à le faire et à achever leur universalisation le plus rapidement possible.

Ma délégation tient à exprimer son soutien sans faille aux efforts menés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques. La Convention est un élément clef de l'architecture de non-prolifération

et de désarmement. Son intégrité et son application stricte doivent être pleinement garanties. L'Irlande est fermement convaincue que la condamnation généralisée de ceux qui enfreignent leurs obligations au titre de la Convention doit être suivie de mesures, et que nous devons lutter contre l'impunité. L'Irlande est membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, et nous tenons à féliciter la France pour le rôle de chef de file qu'elle continue de jouer dans le cadre de cette importante initiative. Nous nous réjouissons de poursuivre nos efforts collectifs pour faire respecter l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques et amener les responsables de ces actes odieux à répondre de leurs actes.

Depuis 1972, la Convention sur les armes biologiques a établi une interdiction sans équivoque d'une catégorie complète d'armes de destruction massive. Elle a également contribué à une meilleure compréhension collective des risques liés à la prolifération des armes biologiques et renforcé notre capacité d'y répondre. Nous savons toutefois que la Convention existe dans un contexte scientifique qui a beaucoup changé par rapport aux prémisses qui sous-tendaient le texte original. Étant donné la rapidité des évolutions scientifiques et la nature à double usage des agents biologiques et des toxines, nous devons être disposés à examiner les moyens de solidifier la Convention.

Le renforcement de l'ensemble des régimes de non-prolifération et de contrôle des exportations reste une priorité. En tant que Coprésidente sortante

du Régime de contrôle de la technologie des missiles, l'Irlande a eu le plaisir de passer le témoin à la Nouvelle-Zélande à l'occasion d'une séance plénière fructueuse organisée à Auckland au début de l'année.

Une version plus longue de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart. Nous y développons davantage les priorités clés pour l'Irlande en ce qui concerne les armes de destruction massive.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous est imparti.

La prochaine séance de la Commission aura lieu demain, mercredi 23 octobre, à 10 heures précises, dans cette même salle de conférence. La Commission poursuivra son examen du groupe de questions « Autres armes de destruction massive ».

Avant de lever la séance, j'informe les délégations que le Bureau des affaires de désarmement organisera une séance officieuse demain, mercredi 23 octobre, à 13 heures, dans cette salle de conférence, immédiatement après la clôture des débats de la Première Commission, pour annoncer l'approbation du Président désigné de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2020.

La séance est levée à 18 heures.